



Renforcer la Relation

**Rapport de la Table ronde Canada-Autochtones
le 19 avril 2004**

Ottawa, Canada



TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
Avant-propos	
Premier ministre Paul Martin	i
L'honorable Denis Coderre	ii
L'honorable Andy Mitchell	iii
Introduction	4
Discussion – <i>Renouveler et transformer la relation</i>	
Introduction - Survol et questions	6
Organisations autochtones	6
Congrès des peuples autochtones	7
Premières nations	9
Inuits	10
Métis	12
Association des femmes autochtones du Canada	13
Discussions – <i>Pour aller de l'avant dans nos priorités stratégiques</i>	
Introduction - Survol et questions	16
L'atteinte de résultats : planification, mesure et rapport	16
Développement économique	18
Éducation	19
Santé	21
Logement	23



Prochaines étapes	26
--------------------------	----

TABLE DES MATIÈRES Continué

Annexe

A - Liste des participants	26
B - Allocution d'ouverture du Premier ministre	35
C - Discours du chef national de l'APN Phil Fontaine	42
D - Discours du président de l'ITK Jose Kusugak	47
E - Discours de la vice-présidente du RNM Audrey Poitras	52
F - Discours de l'honorable Andrew Mitchell	56
G - Discours de l'honorable Denis Coderre	63
H - Discours du secrétaire parlementaire Andrew Telegdi	73
I - Discours du chef national du CPA Dwight Dorey	75
J - Discours de la présidente de l'AFAC Kukdookaa Terry Brown	82
K - Mot de la fin par l'honorable Denis Coderre l'honorable Andrew Mitchell	87
L - Conférence de presse – Déclaration préliminaire du Premier ministre et du chef national de l'Assemblée des Premières nations	91



Avant-propos de L'honorable Paul Martin

J'aimerais d'abord remercier tous les dirigeants autochtones et représentants du gouvernement qui ont pris part à la Table ronde Canada-Autochtones le lundi 19 avril 2004, à Ottawa. La grande réussite de cette rencontre est attribuable, à mon avis, au leadership démontré par les participants, grâce auquel nous avons obtenu des résultats positifs.

La Table ronde visait le renouvellement des relations entre le Gouvernement du Canada et les dirigeants autochtones, de même que la discussion de moyens significatifs de réaliser des progrès concrets en matière de santé et de mieux-être des peuples et communautés autochtones. Je crois que ce jour marque le début d'un processus important sur ces questions et illustre bien notre engagement commun à aller de l'avant dans le cadre d'un nouveau partenariat qui nous permettra de trouver les solutions nécessaires.

Tous les participants se sont entendus sur la nécessité d'aller au-delà du statu quo; pour apporter les changements nécessaires, tous sont d'avis qu'il faut un leadership commun, un travail acharné et des mesures concrètes. Ainsi, le Gouvernement, en partenariat avec les peuples autochtones, s'est engagé à faire progresser les quatre aboutissements clés de la Table ronde. La publication du rapport ci-joint, intitulé *Renforcer la relation*, constitue le premier de ces aboutissements. Ce rapport se veut la version écrite de « ce qui s'est dit » à la Table ronde Canada-Autochtones.

Au cours des prochains mois, le Gouvernement du Canada travaillera de pair avec les peuples autochtones et les autres ordres de gouvernement, de même que le secteur privé, des spécialistes en politiques et des fournisseurs de services, afin que se concrétisent les trois autres aboutissements auxquels il s'est engagé, c'est-à-dire la création d'un bulletin en matière autochtone, des réunions sectorielles de suivi sur les questions relatives à la qualité de vie abordées dans le cadre de la Table ronde, de même qu'une réunion stratégique entre les dirigeants autochtones et le Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones.

C'est avec enthousiasme que j'envisage ma collaboration avec tous nos



partenaires pour réaliser des progrès concrets dans nos efforts communs visant à permettre à tous les peuples autochtones du Canada de vivre mieux.



Avant-propos de l'honorable Denis Coderre

Le 19 avril, le message était clair : le gouvernement fédéral se doit d'adopter une approche plus cohérente pour résoudre les questions liées aux Autochtones. En organisant cette table ronde et en y incluant tous les Autochtones, le premier ministre a clairement établi que le Gouvernement entend par Autochtones toutes les Premières nations, qu'elles soient inscrites ou non, qu'il s'agisse des Métis ou encore des Inuits. Je suis d'accord. Nous devons changer notre façon de procéder.

Nous ne pouvons plus nier la réalité moderne : les Métis détiennent les mêmes droits que tout autre peuple autochtone, la majorité des Autochtones habitent hors réserve ou dans des centres urbains et, depuis beaucoup trop longtemps, leur niveau de vie est bien en deçà de celui du reste de la population canadienne. Toutefois, il y a lieu d'être optimiste, car la grande et jeune population autochtone, qui croît rapidement, possède un potentiel inestimable pour assurer le dynamisme et la prospérité de notre pays.

Le gouvernement fédéral a autrefois choisi de faire des choses pour les Autochtones. Notre Gouvernement souhaite moderniser cette approche et collaborer avec les Autochtones. Après tout, ils sont les mieux placés pour cerner les problèmes et les solutions. En tant que Gouvernement, nous nous sommes engagés à faire notre part. Toutefois, pour y arriver, les Autochtones doivent trouver des façons de mieux travailler ensemble et adopter une approche plus cohérente entre eux.

Depuis la Table ronde, je suis optimiste. Notre objectif consistait à renouveler le dialogue entre le gouvernement fédéral et les Autochtones. Nous devons saisir l'occasion et faire appel à nos partenaires provinciaux et territoriaux pour insuffler un vent de changement.



Avant-propos de L'honorable Andy Mitchell

Le dimanche précédent la Table ronde Canada-Autochtones, le Premier ministre du Canada a fait une déclaration emphatique : « Ce sommet est important. Tout simplement parlant, nous avons besoin d'un nouveau départ. Que ce soit ce lundi. » Et ce fut véritablement un nouveau départ!

À titre de co-président de la Table ronde Canada-Autochtones, je me rappelle avec fierté ce 19 avril 2004 où le Premier ministre Paul Martin et plus de 40 de mes collègues du Cabinet, du Parlement et du Sénat se sont joints à environ 70 dirigeants autochtones venus de partout au pays. C'est avec espoir et un esprit d'engagement personnel que je regarde vers l'avenir. Nous avancerons ensemble et nous forgerons une relation plus solide entre le Canada et les peuples autochtones. Nous apporterons des améliorations concrètes dans la vie des peuples autochtones du Canada.

À tous les délégués qui ont assisté à la Table ronde, qu'ils soient des organisations autochtones ou du gouvernement du Canada, je vous remercie sincèrement pour le temps, l'effort et l'énergie que vous avez consacrés à ce dialogue. Je crois que nous avons accompli beaucoup de travail ce jour là et je suis heureux de pouvoir continuer à travailler avec nos partenaires autochtones et non autochtones dans le but de réaliser un nouvel avenir.



INTRODUCTION

Pendant beaucoup trop longtemps, les peuples autochtones ont été tenus à l'écart de la prospérité dont jouissait la majorité non autochtone. Ayant pris conscience de cette réalité, le gouvernement du Canada, dans le discours du Trône 2004, a clairement souligné que les Autochtones devaient toucher leur part des richesses du pays et jouer un rôle actif au sein de la nation. Il a également fait ressortir l'importance d'un bon départ dans la vie pour les enfants, de l'éducation et de l'apprentissage ou du perfectionnement des compétences pour les adultes, ainsi que d'une meilleure gouvernance et de nouvelles perspectives économiques pour les collectivités autochtones. Cette toute première *Table ronde Canada-Autochtones* a marqué une étape importante dans le renforcement de la relation entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones¹, tout en offrant une excellente occasion de proposer des moyens novateurs d'assurer aux Autochtones et à leurs collectivités une meilleure santé et l'autonomie économique dont ils ont besoin.

La Table ronde constituait un rassemblement sans précédent de ministres, de parlementaires et de dirigeants autochtones. Chez les Autochtones, on notait quelque 70 leaders nationaux, spécialistes et praticiens représentant 20 associations. Du côté du gouvernement fédéral, on notait la présence du Premier ministre, de membres du Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones et du Comité de la Chambre des communes sur les affaires autochtones, de membres du caucus du gouvernement sur les questions intéressant les Autochtones ainsi que d'autres ministres ayant des responsabilités connexes. La Table ronde était coprésidée par l'honorable Andy Mitchell, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et par l'honorable Denis Coderre, Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

L'objectif en était d'amorcer un nouveau dialogue sur les moyens d'améliorer les conditions de vie des Autochtones. La Table ronde a mis en lumière l'engagement que le gouvernement du Canada et le Premier ministre ont pris d'adopter dans ce dossier une approche plus cohérente et plus inclusive. On y a aussi souligné que, pour obtenir des résultats concrets et durables, il faut pour commencer instaurer un climat de partenariat et de coopération entre un certain nombre d'entités, dont le gouvernement du Canada,

¹ Le terme « Autochtones » désigne les Premières nations (que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves), les Métis, les Inuits et les Indiens non inscrits.



les peuples autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les autres intervenants clés.

La Table ronde devait servir à réorienter les efforts et à trouver des moyens novateurs d'établir avec les Autochtones un partenariat solide et durable. Les séances de la matinée portaient sur le thème *Renouveler et Transformer la relation*, tandis que celles de l'après-midi étaient placées sous le thème *Pour aller de l'avant dans nos priorités stratégiques*. Il a été résulté des discussions sur les mesures à prendre en matière de développement économique, d'éducation, de santé et de logement, ainsi que les mesures devant permettre d'arriver à des résultats. Le présent rapport donnera les faits saillants de ces séances, reproduira les discours prononcés par les différents orateurs ainsi que les déclarations initiales du Premier ministre et du chef national de l'Assemblée des Premières nations à la conférence de presse qui a suivi la Table ronde, et fera ressortir les prochaines étapes à franchir.



RENOUVELER ET TRANSFORMER LA RELATION

INTRODUCTION

Les séances du matin à la Table ronde ont mis sur point le renouvellement et la transformation de la relation entre le gouvernement du Canada et les organisations autochtones nationales. L'objectif de la séance était de fournir aux délégués autochtones et aux représentants du gouvernement avec une chance d'identifier des priorités, des actions, et les engagements pour renouveler et transformer la relation actuelle.

Il y avait six séances plénières de discussion: Premières nations, Inuits, Métis, Congrès des Peuples Autochtones, Association des femmes autochtones du Canada et autres organisations autochtones. En termes du contenu des discussions, les groupes ont suivi les questions ci-dessous très étroitement:

1. Quelles idées avez-vous pour renouveler et transformer notre relation de façon à ce que nous puissions améliorer les résultats pour les Autochtones (à savoir, des façons de mieux travailler ensemble)?
2. Quelles sont les mesures et/ou engagements concrets que nous pouvons prendre pour aller de l'avant ensemble et avec d'autres partenaires?

ORGANISATIONS AUTOCHTONES

Cette séance était légèrement différente des autres qui s'étaient déroulées en matinée car les participants représentaient plus de vingt organisations nationales autochtones. La plupart de celles-ci étaient désignées selon leur secteur de compétence (santé,



éducation, etc.), lequel était lié à l'une des cinq priorités stratégiques (p. ex. atteinte de résultats, développement économique, éducation, santé, logement) mentionnées lors des séances de l'après-midi.

Parmi les idées lancées pour renouveler et modifier la relation avec le gouvernement du Canada (GDC), notons les suivantes : reconnaître la diversité des peuples autochtones et le fait que des besoins différents exigent des solutions différentes; garantir un traitement équitable pour tous les groupes autochtones; reconnaître la nécessité de s'engager à établir un plan concret; convenir qu'une relation intergouvernementale repose sur une meilleure capacité à exercer ses pouvoirs.

On a ensuite suggéré d'élaborer un plan d'appréciation graduelle afin de pouvoir mesurer les progrès. Le groupe a fait quelques suggestions concrètes pour améliorer les programmes/politiques du GDC :

- accroître l'intégration et l'uniformité;
- considérer la consultation des groupes autochtones comme un élément clé;
- faire appel au secteur privé/entreprises canadiennes;
- garantir la pertinence culturelle;
- répondre aux besoins des communautés;
- renforcer l'obligation de rendre compte et la collecte de données.

Pour atteindre ces objectifs, on a proposé que le GDC s'engage à long terme et garantisse les fonds nécessaires, et que les groupes autochtones trouvent d'autres sources de revenus en dehors du GDC pour financer leurs activités. On a également proposé de dissoudre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, d'accroître le rôle des institutions autochtones pour ce qui est de l'administration des programmes/services et de renforcer la visibilité des Autochtones dans les institutions canadiennes.

Le groupe a ensuite proposé des étapes concrètes pour aller de l'avant, par exemple faire fond sur les pratiques exemplaires (Voisey's Bay) et faire participer les experts au processus décisionnel.

Les délégués avaient également des idées pour faire progresser les secteurs prioritaires afin d'accroître la participation des Autochtones dans l'économie, d'identifier des



possibilités de partenariat avec les entreprises canadiennes, d'élaborer des stratégies visant l'embauche d'Autochtones et de créer une agence unique de développement des entreprises.

Dans le but d'améliorer la qualité des données et de prendre des décisions plus éclairées, le groupe a proposé de meilleurs mécanismes de reddition de comptes, des critères semblables à la norme ISO, des déterminants sociaux et de santé plus efficaces, et une analyse de la situation des organisations autochtones.

CONGRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Le chef national Dwight Dorey a ouvert la séance du Congrès des peuples autochtones (CPA) sur la façon de renouveler et de modifier la relation. Un des premiers sujets abordés a été l'état de la relation du CPA avec le gouvernement du Canada (GDC).

Les représentants du CPA ont beaucoup parlé du traitement inéquitable qu'ils jugent avoir reçu. Ils ont souligné qu'ils faisaient partie d'une organisation nationale politique qui existe depuis 1971, et que c'est sur un pied d'égalité avec les autres organisations nationales autochtones qu'ils ont participé aux négociations constitutionnelles de 1982. Le GDC a répondu que le CPA était une organisation importante et a réitéré son intention de continuer à collaborer avec lui afin de faire progresser rapidement les vraies questions.

Le groupe en ensuite examiné les diverses raisons expliquant pourquoi le CPA considère que la situation actuelle est tendue. Une des explications a été le besoin de déterminer la composition du CPA. Les représentants ont noté que la définition que l'on donne des peuples autochtones dans la Constitution ne limite pas la représentation. Beaucoup ont convenu que les organisations voyaient la représentation différemment et que cela suffisait à compliquer les rapports à divers niveaux.

La relation du CPA avec les autres organisations autochtones a également été considérée comme un facteur ayant contribué à miner la relation du CPA avec le GDC. On a indiqué que la composition du CPA était semblable à celle de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), en ce sens que leurs membres proviennent des mêmes segments que ceux d'autres organisations nationales. Le CPA a reconnu



que les organisations nationales autochtones avaient des opinions différentes concernant sa composition. Cependant, il a répété que parce qu'une autre organisation dit représenter un groupe, cela ne l'empêche pas de dire qu'il en représente lui-même aussi une partie. On a ensuite cité le système politique canadien comme autre exemple de chevauchement : de nombreux ordres de gouvernement représentent les Canadiens de diverses façons.

En ce qui concerne les prochaines étapes, le CPA a demandé à participer dès le début au processus d'élaboration des politiques du GDC, ajoutant que la principale mesure que celui-ci pourrait prendre pour renouveler sa relation avec lui serait de le traiter de la même façon que les trois autres organisations nationales autochtones (Assemblée des Premières nations, Inuit Tapiriit Kanatami, Ralliement national des Métis).

En général, tous les participants s'entendaient pour dire qu'il faut régler les problèmes de cloisonnement des organisations autochtones et du GDC, que les disputes entre les gouvernements fédéral et provinciaux constituent une partie du problème, et que les programmes et les services actuels doivent être examinés dans la perspective de s'attaquer à ces problèmes.

Parmi les autres sujets abordés, mentionnons : l'importance de rester concentré sur des enjeux concrets, d'axer le programme stratégique global sur des résultats, et de garantir un lien étroit entre les programmes et l'écart socioéconomique qui sépare les Autochtones et les non-Autochtones.

PREMIÈRES NATIONS

D'entrée de jeu, les participants se sont mis d'accord pour travailler en collaboration afin d'atteindre des résultats. Ils ont également remercié le gouvernement de tenir ce forum en tant que première étape de ce processus. Le chef national de l'Assemblée des Premières nations (APN), Phil Fontaine, a fait remarquer que pour réussir, cette relation renouvelée doit se fonder sur des rapports de nation à nation, d'une part, et de gouvernement à gouvernement, d'autre part, qui reconnaissent la relation de fiduciaire du gouvernement du Canada avec les Premières nations.



Le groupe a commencé par définir les grandes lignes d'un plan d'action en vue de renouveler la relation. Les éléments de ce plan pourront être élaborés à bref délai; toutefois, tout le travail devra être fait en collaboration, et les échéances devront être établies d'un commun accord. Celles-ci comprendront un programme à court et à moyen terme réaliste quant à ce qui peut être accompli. Pour ce qui est de mesurer avec précision les réalisations, on a recommandé que ces mesures soient établies en partenariat par les Premières nations et le gouvernement du Canada.

En ce qui concerne les principes, on considère comme aussi fondamentaux l'engagement et la bonne foi renforcés par le suivi qu'un processus décisionnel arrêté conjointement.

Un certain nombre de points doivent être pris en compte lorsque l'on discute de la transformation de la relation. Le premier a trait à l'identité et aux domaines de compétence, car l'identité n'a pas de limites géographiques. On a signalé que certaines personnes sont créatrices dans leur façon de travailler à l'intérieur du système, et que le travail au sein des divers domaines de compétence n'est pas toujours une affaire d'argent. Il peut viser à améliorer les processus existants.

Le deuxième point discuté a été l'abolition du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). On a donné à entendre que tout le monde parle d'abolir ce ministère, mais que personne n'examine jamais ce que cela signifierait ou entraînerait.

Au vu des principes sous-jacents de la *Loi sur les Indiens* et de la bureaucratie établie pour administrer le MAINC, les délégués des Premières nations ont confirmé que la *Loi* et le ministère doivent être éliminés. Cette élimination, dont le rythme doit être approuvé par les Premières nations, doit être accomplie par une réorganisation de l'appareil fédéral et la reconnaissance et la mise en œuvre d'institutions régissant les Premières nations. En conséquence, le groupe a évoqué le partage des pouvoirs et la prise de risques afin d'effectuer des changements hardis et novateurs dans ces domaines.

Les deux derniers points à l'ordre du jour étaient les questions de compétence et le travail dans le cadre d'un système périmé. Les délégués des Premières nations ont confirmé le besoin évident d'un rôle accru dans certains domaines, car les questions de compétence en suspens ont mené à des politiques qui sont souvent nuisibles et qui



entravent le progrès. On a cité la programmation pan-autochtone à titre d'exemple de réponse du gouvernement du Canada aux problèmes de compétence qui ne satisfait pas aux besoins particuliers des Premières nations et qui, par conséquent, ne permet pas non plus d'opérer un profond changement. Le gouvernement du Canada devrait réviser ses processus pour refléter le nouveau modèle de gouvernance de nation à nation. Le statu quo n'est pas acceptable, car l'attitude et les systèmes actuels empêchent les partenaires d'innover. Il faut resserrer les liens entre les décideurs et les représentants fédéraux chargés de donner suite à leurs décisions politiques. On a réitéré le besoin de prendre des risques et d'être hardi dans la mise en œuvre des changements.

Le chef national, Phil Fontaine, a clos la séance en déclarant que le gouvernement du Canada a besoin de redéfinir sa façon de négocier avec les gens des Premières nations et que cela doit inclure un processus intergouvernemental.

INUITS

Jose Kusugak, président de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), a ouvert la séance en remerciant le Premier ministre de ses aimables propos d'ouverture et de son annonce relative à la création du Secrétariat inuit. Le premier ministre a ensuite amorcé la discussion sur l'environnement et les questions de souveraineté dans l'Arctique. Traditionnellement, les Inuits sillonnent la mer de glace arctique depuis des siècles, confirmant ainsi leur titre de propriété sur cette région. Dernièrement, ils se sont intéressés de près, à l'échelle nationale et internationale, à l'impact du changement climatique sur leurs populations. Les Inuits collaborent avec Environnement Canada à ce sujet, mais ils reconnaissent le besoin de travailler avec d'autres ministères.

Selon l'ITK, il existe des résultats de recherche importants sur les changements climatiques, car on a accordé une attention particulière aux effets de la glace marine au cours des processus relatifs aux revendications territoriales. Le contexte international complique encore davantage ce problème, car la réduction de la glace marine est liée directement aux routes de navigation.

La séance était axée sur trois grands thèmes, soit : la situation actuelle, des suggestions visant à renforcer la relation des Inuits avec le gouvernement du Canada, et des



mesures ou des engagements concrets à aller de l'avant ensemble. En ce qui touche la situation actuelle, on a déclaré que les Inuits veulent travailler en collaboration pour améliorer la vie de tous les peuples autochtones, comme ils ont toujours été résolus à le faire par le passé. Toutefois, le gouvernement du Canada et ses ministères doivent reconnaître l'environnement et la géographie complexes du Nord, en particulier les coûts de transport qui entraînent des frais d'exploitation, y compris de prestation de services, qui peuvent être deux fois plus élevés que dans le Sud.

Plusieurs délégués ont signalé que le manque de politiques dans un grand nombre de domaines clés présente actuellement un défi. Par exemple, il existe des possibilités de pêche commerciale et d'exploitation minière, mais aucune politique pour orienter ces activités. D'autres ont mentionné que, là où il existe des politiques, les objectifs peuvent être semblables à ceux d'autres politiques « autochtones », mais que les réalités du Nord exigent des approches différentes, bien inuites. Les représentants inuits ont fait observer que leurs régions font face à des difficultés socioéconomiques multidimensionnelles qui appellent des solutions multidimensionnelles. Par exemple, une nouvelle stratégie du logement serait aussi une initiative de développement économique qui offrirait de nouvelles possibilités en éducation et en formation. Depuis toujours, ce sont les entrepreneurs du Sud plutôt que les Inuits des régions arctiques qui jouissent des retombées économiques des programmes de logement dans le Nord.

On a fait plusieurs suggestions visant à relever certains de ces défis, notamment accroître les possibilités de formation pour améliorer l'accès à l'emploi, améliorer la situation actuelle des gardes forestiers et remédier au manque d'infrastructure dans le Nord. Le groupe a formulé en outre certaines suggestions visant à renouveler et renforcer la relation, comme accroître la transparence, la propriété et le contrôle communautaires, considérer les partenariats comme fondamentaux pour effectuer des changements, adapter les initiatives aux besoins particuliers de la collectivité, et travailler plus étroitement avec différents ministères du gouvernement du Canada.

En ce qui concerne les mesures ou engagements concrets, la plupart des participants voyaient dans le Secrétariat inuit une première mesure excellente pour consolider la place des Inuits au Canada. Ce secrétariat soutiendra un programme propre aux Inuits,



et il offrira un moyen de répondre à leurs priorités énoncées par Jose Kusugak dans ses remarques préliminaires, à savoir :

1. l'établissement d'un accord de partenariat entre le gouvernement du Canada et les Inuits;
2. l'élaboration d'une politique inuite de développement socioéconomique intégrée;
3. l'adoption d'une politique de mise en œuvre des revendications territoriales.

On a formulé d'autres suggestions, dont organiser des tournées de l'Arctique à l'intention de hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada et déléguer un plus grand nombre d'Inuits pour sensibiliser les gens du Sud à l'Arctique. Les participants se sont dits d'avis que, grâce à la sensibilisation, à l'écoute et à la compréhension mutuelle, ils pourront aller de l'avant ensemble et avec d'autres partenaires.

MÉTIS

La vice-présidente du Ralliement national des Métis (RNM), Audrey Poitras, a ouvert la séance en insistant sur la nécessité d'officialiser l'engagement du gouvernement du Canada (GDC) de commencer à collaborer avec la Nation métisse pour donner suite à ses revendications de longue date. La trousse qui a été remise aux délégués contenait une proposition d'entente du RNM qui pourrait servir de document à la base de cette nouvelle relation, car le GDC ne possède actuellement aucun mandat pour négocier avec les Métis. Parmi les autres enjeux importants soulevés par le RNM, mentionnons le règlement des questions de droits non encore résolues en rapport avec la décision *Powley* et d'autres questions juridiques des Métis (c.-à-d. les certificats), les options pour l'inscription des Métis de l'Ontario et de l'Ouest du pays, la création d'un ministère des Affaires autochtones et l'établissement de la capacité pour les Métis de travailler en partenariat avec le GDC, de nation à nation, dans le dossier urbain ainsi que dans d'autres secteurs.

Selon le GDC, il est important de réunir tous les intervenants clés (les provinces et les territoires y compris) autour de la table pour mieux comprendre l'incidence de l'arrêt



Powley (c.-à-d. déterminer qui sont les Métis, ce qu'on entend par relation de nation à nation, etc.). Le GDC est également en faveur de la création d'un registre.

La discussion a ensuite porté sur Louis Riel. De nombreux participants métis ont réaffirmé la position du RNM selon laquelle une déclaration de non-culpabilité ou autre solution rapide serait inacceptable car cela pourrait entraîner une minimisation des réalisations de Riel et n'aurait pour simple résultat que de cacher les faits qui se sont réellement produits. Ils ont en général convenu que Louis Riel est un personnage important, non seulement pour les Métis mais pour tous les Canadiens, et que c'était là une importante initiative à poursuivre en partenariat.

Les participants ont ensuite discuté des problèmes liés aux programmes du GDC. Les représentants métis ont indiqué qu'aucune démarche fédérale n'avait été entreprise à ce jour pour établir des services et des programmes destinés précisément aux Métis, que la plupart des services utilisés par les Métis sont en réalité conçus pour l'ensemble des Autochtones, et qu'ils déploient toujours l'absence de collaboration des fournisseurs de services avec le RNM. Le GDC a réaffirmé son intention de travailler de concert avec le RNM tout en soulignant toutefois qu'il ne pouvait s'ingérer dans les affaires politiques des organismes autochtones nationaux.

La nature historique de l'affaire *Powley* et les transformations que la décision a entraînées dans un certain nombre de domaines ont constitué un autre sujet de discussion. Selon certains participants, cet arrêt a fourni un cadre pour définir la relation des Métis avec le GDC; il reste cependant à élaborer les assises de cette relation. L'un des participants a recommandé pour les négociations une approche proactive et axée sur les résultats, plutôt que le maintien des pratiques actuelles, qui incluent des pratiques qui s'éternisent et nourrissent un rapport d'opposition. De plus, durant la séance, le Premier ministre a renvoyé le projet d'entente-cadre au ministre Coderre afin qu'il l'examine.

L'écart entre les réserves et les collectivités métisses, l'absence de débouchés économiques pour les Métis et la nécessité de reconnaître les anciens combattants métis figurent parmi les autres questions soulevées. L'intention du GDC d'examiner la question des anciens combattants métis et de leur fournir un dédommagement conformément aux conclusions de cet examen a été réitérée.



Il a été mentionné, dans le contexte de la détermination des prochaines étapes, que l'étude de certaines questions s'impose : l'incidence de l'entente-cadre la définition d'une approche de nation à nation, l'intégration d'une politique ciblant les Métis dans une politique générale du GDC, les moyens de régler les problèmes de compétences et la façon de répondre aux besoins particuliers des Métis vivant dans les régions nordiques.

Parmi les suggestions pour appuyer les travaux à venir, mentionnons l'établissement de délais raisonnables, l'utilisation d'une approche de collaboration pour les négociations et la création d'un registre des histoires de réussite dont le GDC et les Métis peuvent s'inspirer.

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA

Kukdookaa Terri Brown, de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), a d'abord déclaré qu'elle était très heureuse des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour renouveler la relation, et de l'inclusion de l'AFAC dans cette Table ronde. Le groupe a ensuite discuté de la participation de l'AFAC à diverses initiatives fédérales. L'AFAC a signalé que les femmes autochtones devraient avoir davantage de possibilités de participer régulièrement aux processus qui les concernent. Pour ce faire, elle a besoin de plus de ressources pour pallier le manque chronique de celles-ci mais aussi pour régler différents dossiers visant ses membres et pour améliorer sa représentation régionale et son efficacité. Le gouvernement a dit qu'il s'engageait à collaborer avec les femmes autochtones et a reconnu qu'il était important de renforcer leurs capacités et l'inclusivité du processus.

L'AFAC a ensuite parlé de la campagne *Sisters in Spirit* et des ressources nécessaires pour élaborer un plan stratégique. On estime en effet que plus de 500 femmes autochtones dans ce pays sont disparues ou ont été assassinées. La campagne permettrait de documenter les circonstances entourant les disparitions signalées et les meurtres commis, et de créer un registre, une ligne téléphonique sans frais et des matériels pour renseigner le public sur les causes de la violence faite aux femmes autochtones.

Le groupe a ensuite abordé des questions prioritaires pour les femmes autochtones comme la pauvreté et son lien avec le renforcement des capacités, la culture et la



langue, la formation, et la violence familiale. Il a ensuite discuté de la marginalisation des femmes due à des problèmes à multiples facettes qui ont de fortes répercussions pour les femmes. En ce qui concerne le logement par exemple, les femmes sont les chefs de ménage dans un grand nombre de familles; dans le domaine de l'éducation, elles ont moins de possibilités que les hommes; dans celui de la santé, elles ont des difficultés particulières à avoir accès aux services, surtout dans les régions isolées. Pourtant, bien qu'elles soient directement touchées, les femmes autochtones n'ont généralement pas l'occasion de participer aux processus décisionnels dans ces secteurs stratégiques.

En ce qui concerne les suggestions qui ont été faites pour renouveler et transformer la relation entre le gouvernement fédéral et les femmes autochtones, on a notamment suggéré qu'il était nécessaire :

- d'augmenter les ressources de l'AFAC et de leurs représentantes régionales;
- de se réunir et de discuter des problèmes avant d'élaborer ensemble une politique;
- d'accroître la participation des femmes autochtones;
- d'améliorer la communication pour accroître la représentation;
- de veiller à ce que la participation soit cohérente et qu'elle soit maintenue;
- d'élaborer des résultats et des rapports axés spécifiquement sur les femmes;
- d'établir des mécanismes pour le développement du leadership chez les femmes autochtones.

Le groupe a fait ensuite des recommandations plus générales en ce qui concerne l'amélioration de l'élaboration des politiques et des programmes autochtones. Par exemple, les initiatives fédérales devraient être examinées et quand on constate qu'elles sont inefficaces, il faudrait y apporter des changements immédiatement. On a suggéré par ailleurs que le modèle du comité tripartite soit considéré comme un moyen d'aller de l'avant dans les secteurs prioritaires. Ce modèle fait intervenir trois paliers de gouvernement et inclut les représentants des groupes de jeunes et de femmes. Il prévoit la prise de décisions par consensus et est axé sur la mise sur un pied d'égalité des diverses parties concernées.

Avant de conclure, le groupe a examiné les secteurs où des investissements immédiats s'avèrent nécessaires. D'autres suggestions portent sur des efforts accrus pour mettre



un terme à la violence contre les femmes autochtones, examiner les débouchés que pourrait offrir la connexion à large bande, examiner la question des droits de propriété matrimoniaux, reconnaître que les femmes, les jeunes et les Anciens ont un rôle fondamental à jouer sur les plans de la langue et de la culture, et sensibiliser davantage la population aux problèmes des femmes autochtones. En outre, l'AFAC a reconnu l'importance de nouer une relation avec d'autres organisations autochtones nationales.



POUR ALLER DE L'AVANT DANS NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

INTRODUCTION

Les discussions de l'après-midi à la Table ronde ont inclus cinq tables axées sur les secteurs stratégiques clés choisis comme étant importants par les organisations autochtones et le gouvernement du Canada. Ceux-ci incluent: obtenir des résultats (planification, mesure et rapport), le développement économique, la santé, l'éducation et le logement.

L'objectif des séances était de discuter des changements nécessaires dans les secteurs pour améliorer la qualité de vie des peuples autochtones au Canada et identifier comment y arriver ensemble, en collaboration, dans chacune des secteurs stratégiques clés. Finalement, ces sessions sont prévues comme une première étape, suivies par d'autres tables rondes futures, prévues dans ces secteurs particuliers et d'autres secteurs principaux de politique.

Les questions présentées aux participants pour discussion ont inclus:

1. Quelles sont dans ce secteur certaines des activités clés qui pourraient contribuer le plus à améliorer la vie des Autochtones ?
2. Comment pouvons-nous le mieux travailler ensemble à améliorer les résultats dans ces secteurs prioritaires (comprendre les choses que nous faisons déjà et les idées qui se démarquent)?
3. Quelles sont les mesures et/ou les engagements concrets que nous pourrions apprendre pour aller de l'avant ensemble et avec d'autres partenaires dans ce secteur?

L'ATTEINTE DE RÉSULTATS

Les participants ont reconnu l'importance de la transparence et de la responsabilisation pour réussir dans l'un ou l'autre des secteurs prioritaires stratégiques discutés à la Table ronde. L'intervention fédérale doit être plus transparente et porter non seulement sur les



dépenses, mais aussi sur les résultats qui en découlent. On a souligné, entre autres, qu'une approche fondée sur les résultats doit se traduire par une obligation d'en rendre compte, encore qu'il faille des ressources pour planifier, mesurer et évaluer ces résultats. À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada effectue un examen des programmes et des dépenses concernant les Autochtones.

Les dirigeants autochtones ont grandement insisté sur le fait que le gouvernement du Canada doit bien comprendre les particularités de chacun des peuples autochtones, et en tenir compte. On a fait valoir la nécessité de faire participer de façon significative aux travaux les Premières nations (des réserves ou hors réserve), les Inuits, les Métis et les femmes autochtones - en tant que groupes distincts vivant des situations différentes - et de mettre leurs besoins au premier plan. Une approche panautochtone qui privilégierait la recherche du plus commun dénominateur ou qui tenterait de renforcer ces distinctions est fortement déconseillée par les dirigeants autochtones.

D'ailleurs, celle-ci serait fortement repoussée. Par exemple, une politique axée sur les Autochtones hors réserve ne tiendrait pas nécessairement compte du caractère distinct des peuples métis. La diversité devra faire partie intégrante de la démarche qui sera adoptée, afin de tenir compte des divers cadres de référence et des diverses réalités, y compris la géographie, la langue et la culture. Les participants estimaient qu'une approche de type « affaires autochtones » ne respecte pas cette diversité et qu'elle perpétue l'ancienne approche de type « affaires indiennes ». Par conséquent, avant d'atteindre et de mesurer les résultats, il faudra tout d'abord clarifier le lien qui existe entre les organisations autochtones et le gouvernement du Canada.

Selon les participants, les Autochtones qui interviennent dans la mise en application des politiques et des programmes doivent également contribuer à l'établissement des objectifs, des critères d'évaluation et des normes. Par exemple, les organisations autochtones à caractère non politique qui jouent un rôle dans la prestation des services ont affirmé la nécessité qu'on les fasse participer à l'élaboration des cadres de résultats si l'on veut accroître l'efficacité des programmes et des politiques qui touchent leur clientèle.

Les programmes et les structures doivent être conçus *avec* les Autochtones, et non pas seulement *pour* les Autochtones. En définitive, l'obligation de rendre compte des



résultats doit laisser place à une certaine marge de manœuvre, répondre aux attentes des principaux intéressés, et s'appuyer sur des objectifs clairs et des échéanciers précis.

Il ressort également de la séance qu'il faut adopter une approche stratégique et en présenter les résultats de façon compréhensible pour tous les Canadiens. Selon les participants, si l'on élabore ensemble un énoncé de mandat, c'est ensemble qu'il faut déterminer les moyens de le réaliser et rendre compte des résultats. Évaluer et mesurer les progrès accomplis au niveau des politiques et des programmes, c'est aussi mesurer et évaluer les progrès réalisés dans la relation.

Beaucoup de questions devront faire l'objet d'un suivi à long terme si l'on souhaite garantir des améliorations concrètes et durables dans le but d'améliorer la qualité de vie des Autochtones, par exemple la mise sur pied d'une fonction publique compétente ainsi que d'une collaboration efficace et de réseaux avec les institutions et les organisations autochtones.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Tout en soulignant les réussites récentes des entreprises autochtones et des stratégies au chapitre des ressources humaines autochtones, on s'entend sur la nécessité de collaborer davantage, d'agir de façon plus stratégique et de mieux vaincre les obstacles à la croissance économique.

Plusieurs secteurs de développement économique ont été identifiés, notamment le pétrole et le gaz naturel, le tourisme, l'écotourisme et les secteurs économiques traditionnels tels que la pêche et l'exploitation des ressources forestières. De plus, l'accès au réseau à large bande a été mentionné comme étant essentiel au développement des collectivités nordiques ou éloignées, car il offre des possibilités comme l'apprentissage à distance et le commerce électronique.

Malgré l'aspect prometteur de ces secteurs, les approches fédérales actuelles ne tiennent pas suffisamment compte des possibilités de croissance économique durable au gré des participants. Les procédures bureaucratiques sont souvent trop lourdes, ce qui fait perdre de multiples occasions d'investissement. Par exemple, le pipeline du Vallée Mackenzie offre d'intéressantes perspectives de rendement du capital investi,



mais le gouvernement doit prendre au plus vite les mesures qui s'imposent (p. ex. en ce qui a trait aux approbations à obtenir).

On a relevé plusieurs éléments de nature à accroître le développement économique, notamment faciliter et encourager la participation à la mise en valeur des ressources grâce à des recherches sur les pratiques exemplaires pour garantir des activités de gestion des ressources respectueuses des droits; prendre part aux partenariats régionaux; accéder au capital de risque; établir des programmes spécialement conçus pour les Premières nations, les Inuits et les Métis; améliorer les infrastructures dans les communautés autochtones; poursuivre les initiatives d'emploi; établir des liens avec des investisseurs potentiels afin que les communautés puissent attirer et développer des entreprises; favoriser et mettre en commun le savoir et les modèles efficaces par le biais d'outils de communication communautaires; poursuivre le dialogue entre les ministres du gouvernement et les organisations autochtones.

Le développement économique et les infrastructures doivent être mieux coordonnées, et il faut aussi mieux faire connaître les programmes existants qui visent à favoriser le développement économique. Bien qu'il existe de réelles possibilités, il arrive souvent que les Autochtones n'aient pas les compétences et les moyens nécessaires pour participer.

Des participants ont indiqué que les politiques et les mesures connexes doivent être mises en œuvre de façon cohérente et selon une perspective globale, ce qui pourrait se traduire notamment par l'intégration des volets social et économique de même que par une reconnaissance des liens qui existent entre les secteurs du logement, de l'éducation et du développement économique. Certains participants ont proposé la création d'une agence nationale pour le développement économique, mais un autre a signalé qu'une telle approche pourrait affecter la compréhension des besoins régionaux.

L'intégration des politiques est nécessaire, mais celles-ci doivent en même temps être adaptées aux besoins et aux pratiques propres aux Premières nations (des réserves et hors réserve), aux Inuits et aux Métis. Les organisations autochtones ont un rôle important à jouer et elles devraient être mises à contribution dans l'élaboration des politiques et dans les décisions d'affectation de fonds. Malgré certaines réalisations en ce qui a trait au partenariat entre les Autochtones et le gouvernement fédéral, il reste du chemin à parcourir.



Enfin, le groupe a discuté de la possibilité d'opter pour des ententes de transfert financier plutôt que pour des accords individuels de financement, ainsi que de l'élaboration commune de stratégies à long terme et d'ententes de partenariat avec le secteur privé. On s'est toutefois dit d'avis que la question était trop complexe pour en débattre en si peu de temps et qu'il serait important de poursuivre cette discussion avec les organisations autochtones représentatives au cours de séances post-table ronde.

L'ÉDUCATION

Au cours de la séance, l'éducation a été décrite comme un investissement essentiel pour améliorer la qualité de vie des peuples autochtones. L'apprentissage continu est une pierre angulaire pour le gouvernement fédéral, depuis l'aide à la petite enfance par le biais de l'éducation jusqu'au développement des compétences, en passant par l'alphabétisation des adultes. On a fait remarquer que c'était conforme au concept traditionnel de l'apprentissage continu qu'épousent de nombreux Autochtones.

Les participants ont signalé qu'il était nécessaire d'établir un processus faisant participer les peuples autochtones à l'élaboration des politiques d'éducation, depuis le développement de la petite enfance jusqu'à l'apprentissage.

Il a également été question de la nécessité de faire un tour d'horizon de l'éducation chez les Autochtones et d'investir dans le processus la volonté politique et bureaucratique nécessaire. Ce processus devrait prévoir une participation active des Premières nations (en réserve et hors réserve), des Inuits, des Métis et des femmes autochtones, ainsi que des provinces et des territoires.

Les représentants ont souligné la nécessité d'établir des programmes d'éducation tenant compte des réalités culturelles et linguistiques, ainsi que des différences géographiques et historiques entre les communautés des Premières nations, métisses et inuites.

On a dit que l'accès à l'éducation posait un gros problème. Les participants métis ont discuté de la difficulté d'avoir accès à des fonds pour établir des services de garderie. On a notamment signalé des lacunes en ce qui concerne les enfants de 6 à 12 ans. D'autres problèmes examinés concernent la distance à laquelle se trouvent un grand



nombre d'écoles des Premières nations, l'exiguïté de certaines d'entre elles, et l'absence fréquente d'outils et de ressources pour les gérer.

Les participants sont en faveur de la création de commissions scolaires des Premières nations. Ils soulignent l'importance d'établir un pouvoir, à la condition que le contrôle du programme scolaire et que l'inclusion des modes de vie et des cérémonies traditionnels fassent partie du marché. Le programme scolaire autochtone devrait être accessible à tous les étudiants canadiens, car il contiendrait une version plus récente de l'histoire des peuples autochtones, notamment en ce qui concerne les traités, les événements historiques comme tels, la culture et les répercussions des traitements subis dans les pensionnats autochtones. Quelques participants ont suggéré d'adopter en matière d'éducation une approche plus globale incluant des facteurs clés tels que l'estime de soi, l'image, la gestion de son argent, pour permettre aux jeunes Autochtones de réussir dans les collectivités tant autochtones et que non autochtones.

On a également mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des initiatives pour encourager les jeunes à poursuivre leurs études, notamment des programmes ciblés pour faire baisser le taux élevé de décrochage scolaire, des programmes de réintégration pour ceux qui ont décroché, et des initiatives visant à aider les étudiants autochtones à poursuivre des études supérieures.

La nécessité de donner à tous les étudiants autochtones la possibilité de poursuivre des études supérieures a été mise en évidence, ce qui se traduirait notamment par des bourses d'étude ou par des fonds de dotation pour les groupes autochtones qui ne reçoivent pas encore de fonds pour l'enseignement postsecondaire, ainsi que par une suppression des contraintes de financement afin d'éliminer l'arriérage des listes d'attente et permettre aux membres vivant hors des réserves d'avoir accès à des fonds.

Les participants ont insisté sur le fait qu'une instruction solide et formelle était essentielle à la participation au marché du travail et que les Autochtones devaient acquérir des compétences pour participer davantage à l'activité économique. Par exemple, certains mégaprojets imminents (pipeline, installation d'un réseau de câbles à fibres optiques etc.) pourraient être des occasions perdues en raison d'un niveau d'instruction ou d'une formation pratique insuffisants. Certains commentaires ont été faits au sujet de la nécessité de relever les normes dans les écoles et de mettre en place



des programmes d'apprentissage pour mettre les étudiants autochtones en contact avec le secteur privé.

On a également préconisé l'instauration d'un dialogue permanent sur l'éducation, notamment en ce qui concerne un remaniement des politiques fédérales concernant l'enseignement pour les Premières nations, l'amélioration de la gestion et de la prestation des programmes d'enseignement postsecondaire, et la collaboration avec les dirigeants autochtones, les provinces et les universités.

SANTÉ

Au début de la séance, on a reconnu que bien que des progrès aient été réalisés pour combler l'écart, il reste encore beaucoup à faire pour que les peuples autochtones soient sur un pied d'égalité avec les autres Canadiens en matière de santé.

On a signalé que la santé mentale est un problème majeur et les participants ont demandé que l'on mette en place un programme pour améliorer la situation dans ce domaine. Dans de nombreuses collectivités des Premières nations ou inuites, le nombre de travailleurs de la santé mentale est insuffisant, quand il ne s'agit pas d'une absence totale, alors que l'on y prévoit déjà des pénuries critiques d'infirmières. Les participants ont exposé des problèmes particuliers à divers groupes. Pour certains d'entre eux, il s'agit de la nécessité d'une guérison pour faire disparaître les séquelles des pensionnats. Pour d'autres, il s'agit davantage de la possibilité de prospérer que d'un manque de progrès dans le domaine de la santé.

Les Inuits en particulier ont signalé l'épidémie de suicides dans leurs collectivités et les répercussions néfastes du réchauffement planétaire et des problèmes environnementaux.

Le manque d'accès est un autre problème clé qui a été mis en évidence. Plusieurs participants ont recommandé que les autorités, aux divers paliers de compétence, adoptent une approche commune tenant compte de la mobilité des Autochtones et mettant un terme aux problèmes dus aux distinctions faites entre les Autochtones vivant en réserve et ceux vivant hors-réserve, ou entre les Autochtones inscrits ou non inscrits.



Les participants métis ont signalé l'absence de programmes de santé axés spécifiquement sur leur population.

D'autres participants ont mis l'accent sur le fait que la qualité du système des soins de santé doit également être jugée en fonction de l'égalité des services offerts dans les communautés urbaines du Sud, et celles éloignées ou du Nord.

La nécessité d'adopter une approche globale en matière de santé et de bien-être a également été mise en évidence. Les participants voulaient que l'on fasse un compromis entre la médecine occidentale de pointe et leurs valeurs culturelles ou leur savoir ancestral en matière de remèdes et de guérison. On a également mis l'accent sur les liens d'interdépendance entre la santé, le logement, l'éducation et d'autres facteurs déterminants. Les participants ont réclamé une participation active à l'élaboration et à l'exécution de la politique et des programmes dans le domaine de la santé et un certain droit de regard en la matière, critiquant les approches panautochtones qui ne tiennent pas compte des conditions, de la culture et de la réalité particulières des Premières nations (vivant hors réserve; Indiens inscrits ou non), des Inuits et des Métis, y compris du point de vue particulier des femmes autochtones.

Les Premières nations ont indiqué que pour faire bouger les choses, il fallait qu'elles puissent participer pleinement à l'établissement des orientations en matière de santé. Parmi les autres objectifs, notons l'atteinte d'un niveau optimal en ce qui a trait à l'état de santé des Premières nations, un accès facile à des services de santé de qualité, ainsi que des programmes et des services de santé régis par les Premières nations. Les Inuits ont souligné la nécessité d'établir des politiques et des programmes axés sur les Inuits, qui reconnaissent le rôle des organisations de revendication territoriale. On a dit que la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones était un excellent modèle qui avait permis aux Métis de démontrer leur potentiel dans le domaine de la santé.

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones vivant en réserve ou hors-réserve a également été cité comme une pratique exemplaire parce que les enfants plus âgés qui y avaient participé avaient continué d'obtenir d'excellents résultats scolaires.

L'importance de veiller à ce que les enfants autochtones aient un bon départ dans la vie a été mise en évidence, tout comme la nécessité de mettre l'accent sur le



développement sain des enfants. Les participants ont également signalé que l'estime de soi était essentielle pour les enfants et qu'il ne fallait pas négliger les retombées positives d'activités comme les activités sportives.

D'autres suggestions qui ont été faites portent sur l'examen de possibilités d'établir des partenariats avec le secteur privé, de faire des recherches, de prendre de bonnes décisions dans le domaine scientifique et de coordonner la diffusion de nouvelles informations sur la santé auprès des personnes qui pourraient en faire le plus grand usage.

LOGEMENT

La séance sur le logement a suscité une bonne discussion sur les problèmes et les besoins actuels et a permis de faire des suggestions pour amorcer le virage. Une pénurie de logements déplorable, le surpeuplement et l'état de délabrement des logements existants ont été signalés par tous les participants autochtones, qui les considèrent comme des problèmes critiques à régler d'urgence. Les représentants des Premières nations et des Inuits ont mis tout particulièrement l'accent sur la pénurie aiguë de logements dans leurs collectivités. On a mentionné que le fait de prendre des mesures d'urgence pour atténuer la crise du logement ne dispensait pas de la nécessité d'établir un plan à plus long terme.

Plusieurs problèmes et difficultés clés ont été examinés, notamment le lien étroit entre les problèmes sociaux et le logement. Les représentants des Inuits et des Métis ont signalé qu'il était assez courant que les membres de trois générations d'une même famille vivent dans une seule pièce. Les incidences de cette promiscuité sur les niveaux de stress peuvent souvent être une cause de violence familiale ou de suicide. Les représentants du gouvernement fédéral ont signalé que la collaboration des provinces était nécessaire pour lutter contre le problème du logement et les problèmes sociaux qui y sont rattachés comme l'itinérance, la maladie mentale et la consommation abusive de substances psychoactives.

Les participants autochtones ont critiqué la délégation des programmes et des fonds axés sur le logement social aux provinces, estimant qu'une responsabilisation accrue et



des dépenses supplémentaires liées davantage aux besoins étaient essentielles. On a recommandé au cours de la discussion d'adopter dans ce domaine une approche permettant un degré de contrôle accru de la part des Premières nations (en réserve ou hors-réserve), des Inuits et des Métis. Il est essentiel de donner le droit de parole aux femmes autochtones, pour que les maisons deviennent davantage des foyers.

De nombreux Autochtones ont acquis en matière de logement une expérience dont on ne tient pas compte dans les projets de construction. Les participants ont mis en évidence la nécessité de consulter et de tenir compte des opinions et des besoins de la population locale ainsi que des différences culturelles susceptibles d'avoir une incidence sur la conception que l'on peut avoir du logement, et de jouer un rôle déterminant en ce qui concerne le type de logement souhaité. Les participants inuits ont signalé que l'on perdait beaucoup de temps en raison de la brièveté de la durée de la saison de construction dans la plupart de leurs collectivités. En outre, de nombreux Inuits dépendent des logements sociaux en raison de l'absence de marché du logement dans bon nombre des régions qu'ils habitent.

Les représentants inuits ont souligné l'importance d'instaurer des programmes efficaces en matière de logement, car cela permettra également de régler bon nombre des problèmes liés à la santé, à l'éducation et au chômage auxquels font face leurs communautés.

Les représentants des Premières nations ont signalé que la mise en place d'un système de logement durable et d'une administration dans ce secteur était essentielle pour mettre fin à une situation déplorable et à une pénurie aiguë dans le domaine du logement. L'approche actuelle s'est soldée par un échec et il est nécessaire de mettre un terme à l'état de dépendance et de permettre l'accès à la propriété, à l'emploi et aux occasions de développement économique. Une coordination accrue entre les ministères fédéraux a également été recommandée, ainsi que l'établissement de liens plus étroits entre le logement, la formation et le développement économique.

Autres questions abordées au cours de la session : la nécessité d'établir un plan global pour aider les sans-abri autochtones, un plan à long terme en matière de logement social, et un système de logement avec services de soutien pour les personnes ayant des besoins particuliers.



Les représentants des Métis ont attiré l'attention sur le fait que les programmes actuels concernant les sans-abri n'étaient pas efficaces en ce qui concerne les organisations métisses. Ils ont toutefois indiqué que la Société canadienne d'hypothèques et de logement avait établi de bonnes relations et contribué à renforcer les capacités des Métis.

Les participants ont suggéré de mettre en évidence les pratiques exemplaires et de s'en inspirer. Ils ont signalé en outre que l'efficacité devrait être récompensée au lieu de servir de prétexte pour réduire les crédits et que les politiques et les programmes devraient être assouplis pour permettre d'adopter des solutions novatrices. En somme, le gouvernement fédéral doit être prêt à prendre des risques s'il veut des solutions novatrices.



PROCHAINES ÉTAPES

La Table ronde Canada-Autochtones a permis de réitérer l'engagement pris par les dirigeants autochtones et le gouvernement du Canada, c'est-à-dire de collaborer pour améliorer la qualité de vie des Autochtones. Les discussions ont porté principalement sur les changements à effectuer pour obtenir des résultats tangibles en matière d'éducation et d'emploi, de soins de santé, de logement, de développement économique, et en ce qui a trait à la situation spéciale des Autochtones vivant en milieu urbain, et aux besoins particuliers des femmes et jeunes.

Afin d'aller de l'avant, le gouvernement du Canada s'est engagé à prendre quatre importantes mesures pour maintenir l'élan créé par la Table ronde et obtenir des résultats. La première mesure a été la rédaction du présent rapport, intitulé **Renforcer la relation**. Nous espérons que ce document servira de modèle pour l'élaboration d'un plan d'action global. L'objectif général est de voir à ce que les idées novatrices et les progrès qui sont ressortis de la Table ronde soient concrétisés afin d'arriver à des résultats mesurables.

Pour mesurer les progrès, il faut disposer des outils appropriés. C'est pourquoi le deuxième engagement a été l'annonce d'un bilan de la situation qui fera, en première lieu, l'objet d'un chapitre dans *Le rendement du Canada : Rapport annuel au Parlement*. Le bilan constitue une initiative importante qui permettra aux gouvernements, aux Autochtones et aux Canadiens en général de constater et de comprendre les progrès effectués en ce qui a trait aux priorités socioéconomiques et à la transformation de la relation entre le Canada et les Autochtones. Il comprendra des indicateurs clé qui auront été établis conjointement, et précisera les secteurs à améliorer pour éliminer l'écart en ce qui a trait aux conditions de vie des Autochtones.

En plus d'établir un plan d'action et de garantir que des mécanismes seront en place pour mesurer les progrès, le gouvernement du Canada souhaite donner suite aux discussions s'étant déroulées dans l'après-midi sur la façon de faire progresser l'établissement des priorités.

En ce sens, le Premier ministre s'est engagé à mener une série de tables rondes stratégiques sur des sujets précis, de concert avec les Autochtones. Y seront invités des



spécialistes ainsi que des représentants des organisations autochtones, des gouvernements provinciaux et territoriaux et du secteur privé.

Finalement, le gouvernement a accepté de convoquer une réunion des membres du Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones, des dirigeants autochtones et peut-être d'autres partenaires pour discuter des progrès effectués dans les secteurs mentionnés ci-dessus et d'autres initiatives. Cette rencontre devrait avoir lieu à la mi-automne ou à la fin de l'automne 2004. On y fera un suivi depuis la table ronde, et on déterminera les priorités stratégiques ainsi que le plan d'action concernant les prochaines étapes.



**LISTE DES PARTICIPANTS QUI ONT ATTENDEE
LA TABLE RONDE CANADA - AUTOCHTONES**

PARTICIPANTS AUTOCHTONES

Assemblée des Premières nations

Comité exécutif

Phil Fontaine	Chef national
Rick Simon	Chef régional (Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve)
Jeff Tomah	Chef régional (Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard)
Lance Haymond	Chef régional (Québec et Labrador)
Charles Fox	Chef régional (Ontario)
Francis Flett	Chef régional (Manitoba)
Alphonse Bird	Chef régional (Saskatchewan) (Federation of Saskatchewan Indian Nations)
Jason Goodstriker	Chef régional (Alberta)
Shawn Atleo	Chef régional (Colombie-Britannique)
Rick O'Brien	Chef régional (Yukon)
Bill Erasmus	Chef régional (Territoires du Nord-Ouest)
Terry Young	Coprésidente (Conseil de la jeunesse)

Représentatifs Additionnelles

Wendy Grant-John	Commissaire, Commission du renouvellement de l'APN
Wallace Fox	Chef, Première nation Onion Lake
Robert Watts	l'APN
Roger Jones	l'APN
Don Kelly	l'APN
Dean Janvier	l'APN

Inuit Tapiriit Kanatami

Conseil d'administration



Jose Kusugak	Président
Duane Smith	Vice-président et président (Conférence circumpolaire inuite - Canada)
Paul Kaludjak	Directeur et président (Nunavut Tunngavik Incorporated)
Nellie Cournoyea	Directrice et présidente (Conseil régional inuvialuit)
William Anderson III	Directeur et président (Association inuite du Labrador)
Pita Aatami	Directeur et président (Société Makivik)
Veronica Dewar	Directrice et présidente d'office (Pauktuutit)
Adamie Padlayat	Directeur et président d'office (National Inuit Youth Council)
Sheila Watt-Cloutier	Présidente (Conférence circumpolaire inuite - International)
Adamie Alaku	Société Makivik
James Eetoolook	Premier vice-président, Nunavut Tunngavik Inc.
Don Dicker, Sr.	Labrador Inuit Association

Représentatifs Additionnelles

Whit Fraser	ITK
Stephen Hendrie	ITK
Michael McGoldrick	ITK
John Merritt	ITK
Toonejoulee Kootoo	ITK
Onalee Randell	ITK

Ralliement national des Métis

Cabinet national des Métis

Audrey Poitras	Vice-présidente, ministre des Finances, ministre du Développement économique et présidente (Métis Nation of Alberta)
Tony Belcourt	Ministre responsable des questions internationales et président (Métis Nation of Ontario)
Lorna Docken	Ministre associée des Affaires intergouvernementales, ministre associée de l'Environnement et des



	Ressources naturelles, présidente par intérim (Métis Nation of Saskatchewan)
David Chartrand	Ministre du Développement social et président (Manitoba Métis Federation)
Ed Ducharme	Ministre de la Culture et du Patrimoine
Rosemarie McPherson	Ministre des Questions féminines
Jennifer Brown	Ministre associée pour la Jeunesse, le Sport, les Loisirs, ministre associée des Affaires intergouvernementales responsable de la participation des jeunes Métis
Allan Morin	Ministre de l'Environnement, ministre des Affaires intergouvernementales, gouverneur associé du Conseil des gouverneurs du RNM et président de la séance PMC (Métis Nation of Saskatchewan)

Représentatifs Additionnelles

Phillip Chartier
Kris Gladue
Karen Collins
Gary Lipinski
Jason Madden

Congrès des Peuples Autochtones (CPA)

Dwight Dorey, chef
Patrick Brazeau
Jamie Gallant
Todd Russell
Mike McGuire
Lorraine Rochon
Grace Conrad
Betty-Ann Lavalley

Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)

Kukdookaa Terri Brown, présidente
Gina Dolphus



Clara Gloade
Elizabeth Asp
Cheryl Ward
Sherry Lewis
Sheldon Cardinal
Russell Vallee

Organisations autochtones choisies

Association nationale des centres d'amitié

Vera Pawis Tabobondung, présidente
Peter Dinsdale
Sylvia Maracle

l'Aboriginal Financial Officers Association du Canada

• **Marilyn Osecap**, présidente

Fondation pour la guérison des Autochtones

• **Georges Henry Erasmus**

Conseil de développement des ressources humaines autochtones du Canada

• **Charles Coffey**, Champion SDRHA & V.P. Ex pour

Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada (AIIAC)

• **Lisa Dutcher**, présidente

Tourisme autochtone Canada

• **Allan Luby**, président

Expert Sectoriel

• **Dr. Lisa Sterling**

Conseil de Jeunesse Autochtones

• **Jocelyn Formsma**, président

Réseau jeunesse autochtone

• **Donita Large**, agente supérieure des communications

Conseil Tribaux Athabasca (ATC)

• **Archie Cyprien**, chef

Canadian Aboriginal Science and Technology Society

• **Neil Jones**, directeur exécutif



Conseil canadien du commerce autochtone

- **Jocelyne Soulodre**, président et CEO

Association du Barreau Autochtone

- **Dianne Corbiere**, président

Commission consultative de la fiscalité indienne

- **Manny Jules**

Association nationale des agents du bâtiment des Premières nations

- **Richard Jobin**, coprésident
- **Keith Maracle**, coprésident

Conseil Générale-Metis Settlements

- **Harry Supernault**, président

Fondation nationale des réalisations autochtones

- **John Kim Bell**, président-fondateur

Association nationale des sociétés autochtones de financement

- **Elaine Chambers**, présidente

Conseil national de développement économique des Autochtones

- **M.L. (Marty) Klyne**, président

Organisation nationale de la santé autochtone

- **Noreen McAteer**, présidente

Native Mental Health Association du Canada

- **Bill Mussell**, président

GOUVERNEMENT DU CANADA

Membres du Cabinet

Le très honorable Paul Martin (président), Premier ministre

L'honorable Andy Mitchell (vice-président), ministre d'Affaires indiennes et du Nord Canada

L'honorable Jack Austin, leader du gouvernement au Sénat

L'honorable Carolyn Bennett, ministre d'État (Santé publique)

L'honorable Ethel Blondin-Andrew, ministre d'État (Enfance et jeunesse)

L'honorable Claudette Bradshaw, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abris



- L'honorable Denis Coderre**, Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones
- L'honorable Joe Comuzzi**, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario)
- L'honorable Irwin Cotler**, ministre de la Justice et procureur général du Canada
- L'honorable John Efford**, ministre des Ressources naturelles
- L'honorable Stan Kazmierczak Keyes**, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)
- L'honorable John McCallum**, ministre des Anciens combattants
- L'honorable Rey Pagtakhan**, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest
- L'honorable Pierre Pettigrew**, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles
- L'honorable Geoff Regan**, ministre des Pêches et des Océans
- L'honorable Hélène C. Scherrer**, ministre du Patrimoine canadien
- L'honorable Joseph Volpe**, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
- L'honorable Reg Alcock** (membre d'office) Président du Conseil du Trésor
- L'honorable Ralph Goodale** (membre d'office) Ministre des Finances
- L'honorable Anne McLellan** (membre d'office) Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
- L'honorable Jacques Saada** (membre d'office) Leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique

Membres du Cabinet

- L'honorable David Anderson**, ministre de l'Environnement
- L'honorable Liza Frulla**, ministre du Développement social
- L'honorable Joseph McGuire**, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
- L'honorable Lucienne Robillard**, ministre de l'Industrie
- L'honorable Andy Scott**, ministre responsable de la SCHL
- L'honorable Jean Augustine**, ministre d'État, Situation de la femme

Secrétaires parlementaires

- L'honorable Andrew Telegdi** (SP du Premier ministre, Affaires autochtones)



L'honorable John Godfrey (SP du Premier ministre, Villes)
L'honorable Sue Barnes (SP du ministre de la Justice et procureur général,
Justice autochtone)
L'honorable Brenda Chamberlain (SP du président du Conseil privé de la Reine,
Métis et Indiens non inscrits)
L'honorable Larry Bagnell (SP du ministre d'AINC, Développement économique
du Nord)

Autres membres du gouvernement (Caucus Autochtones)

Le sénateur Willie Adams
Le sénateur Aurélien Gill
Le sénateur Nick Sibbeston
Le sénateur Charlie Watt
Nancy Karetak-Lindell, députée

Sénateurs

La sénatrice Maria Chaput

**Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord
et des ressources naturelles (membres du gouvernement)**

Guy St-Julien, député (président)
Stan Dromisky, député
Raymond Bonin, député

**FONCTIONNAIRES DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAL et TERRITORIAL
(EN TITRE D'OBSERVATEURS)**

Gerry Steele - Île-du-Prince-Édouard
Judith Sullivan - Nouvelle Écosse
Patricia Sawchuk - Ontario
Harvey Bostrom - Manitoba
Harley Trudeau - Yukon
Cynthia Dunnigan - Alberta
Christian Dubois - Québec
Donavon Young - Saskatchewan
Tom Jensen - Colombie-Britannique



David Omilgoitok - Nunavut

AÎNÉS

William Commanda
Elmer Courchesne
Ed Borchert
Reta Gordon

Aides
Ramola Trebilcock
Marsha Smoke



LE TRES HONORABLE PAUL MARTIN

Premier ministre du Canada

Allocution
lors de l'ouverture de la
Table ronde Canada-Autochtones
le 19 avril 2004

Bienvenue à vous tous. Je voudrais remercier les Anciens qui sont aujourd'hui avec nous, en particulier l'Ancien William Commanda, pour sa prière d'ouverture et pour nous avoir tous invité à nous réunir ici dans le territoire ancestral algonquin.

Je voudrais aussi remercier les dirigeants autochtones qui sont venus des quatre coins du pays pour participer à cette toute première Table ronde Canada-peuples autochtones.

Comme vous, j'attendais ce jour important avec impatience. Cette journée est le résultat des réunions que nous avons eues par le passé avec les dirigeants des cinq organisations nationales - l'Assemblée des Premières nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, l'Association des femmes autochtones du Canada et le Congrès des peuples autochtones - qui sont toutes représentées ici aujourd'hui.

Le Canada ne serait pas ce qu'il est sans les Autochtones. Vos traditions, vos cultures et vos langues l'enrichissent énormément.

Les Premières nations possèdent un lien particulier avec les terres et les rivières du Canada. En fait, la colonisation européenne en Amérique du Nord vient du fait que les Premières nations étaient prêtes à partager ces richesses. Il est maintenant temps de renouveler et de renforcer l'engagement qui lie le gouvernement et les Premières nations.

Il ne fait aucun doute que nous devons renforcer nos relations avec la nation métisse du Canada. Il est temps de reconnaître la contribution des Métis à notre pays.

Il faut absolument reconnaître, dans un premier temps, la culture, le mode de vie et l'environnement uniques des Inuits, et dans un deuxième temps, leur contribution grandissante à la réalisation de notre rêve à l'égard du Nord.



B

Les défis auxquels les Autochtones sont confrontés constituent le plus grand défi que le Canada doit relever.

C'est un défi aux conséquences énormes - pas seulement pour les personnes d'origine autochtone, mais pour le pays tout entier.

Plus de la moitié de la population autochtone vit maintenant en milieu urbain, et ce nombre ne cesse de croître. Bon nombre d'entre eux sont de jeunes Autochtones qui déménagent pour trouver du travail et avoir une meilleure qualité de vie. Et beaucoup ont de la difficulté à s'ajuster au contexte urbain et à des exigences très différentes de celles des collectivités qu'ils connaissent.

Si les jeunes Autochtones ne réussissent pas, c'est nous tous qui perdons. Pendant trop longtemps, nous avons tourné le dos à cette réalité morale et économique.

Nous ne pouvons contourner ou ignorer la réalité démographique. La population autochtone est celle qui grandit le plus vite au Canada, et les enfants autochtones sont une part importante de notre avenir.

Or, pour eux, c'est un avenir façonné par des attentes ignorées et des promesses non tenues.

Ça ne peut pas continuer.

Le discours du Trône mentionne que les Autochtones doivent participer pleinement à tout ce que Canada a à offrir et jouir d'une plus grande autonomie financière et d'une qualité de vie toujours meilleure, le tout basé sur les droits ancestraux et sur les traités que nos aïeux ont signés jadis et qui ne doivent pas être oubliés.

Mais il ne faut pas oublier la réalité d'aujourd'hui. Il faut la reconnaître également.

La triste vérité est que nous n'avons pas besoin d'indicateurs économiques pour voir la différence de qualité de vie entre la majorité des Autochtones et les autres Canadiens.

Autrement dit, nous devons briser le cycle de la pauvreté, de l'indignité et de l'injustice qui est le lot quotidien de trop d'Autochtones. Nous devons améliorer véritablement leurs



B

conditions de vie. Et tout cela doit mener à l'autonomie financière.

Quels moyens allons-nous prendre pour réussir? La réponse comporte trois éléments.

Premièrement, nous devons nous fixer des buts précis - pour renverser la vapeur et redonner espoir.

Honnêtement, des énergies considérables et de grands efforts ont été déployés dans un passé récent. Mais pour être franc, les résultats ne sont tout simplement pas satisfaisants. Nous devons aller plus loin. Nous devons faire encore mieux.

Nos buts doivent avoir comme raison d'être d'organiser chacun de nos efforts et de cibler chacune de nos interventions.

Quels devraient être ces buts?

Chose certaine, ils devront viser de meilleurs soins de santé et de meilleures conditions de logement; un nombre plus élevé de jeunes finissants du secondaire; plus d'Autochtones à l'université; des entreprises autochtones plus prospères; un développement économique accru; une plus grande autonomie.

Mais quels que soient ces buts, ils doivent être atteints conjointement, et il doivent être pertinents - et mesurables.

Le résultat final de nos objectifs doit être, quand nous les aurons atteints, d'avoir mis un terme aux terribles préjugés selon lesquels les Autochtones seront toujours un peu - ou beaucoup - distancés par les autres Canadiens.

Le deuxième élément requis pour réussir consiste à démontrer notre volonté politique de se mettre au travail afin d'atteindre nos buts et de maintenir le cap, quoi qu'il arrive. En tant que Premier ministre, vous pouvez compter sur mon soutien - et celui de mon gouvernement. Nous sommes déterminés. Nous ne dévierons pas de notre objectif.

Bien entendu, la volonté politique n'est pas à sens unique. J'invite tous les dirigeants autochtones ici et ailleurs à prendre un engagement semblable et à se joindre à nous pour faire bouger les choses radicalement. Pour travailler avec nous et pour œuvrer les uns avec



B

les autres. Pour mettre de côté les problèmes du passé et les rivalités politiques afin que nous puissions effectuer les grands changements souhaités.

Quant à nous, nous allons réserver des sièges à la table - comme nous l'avons fait aujourd'hui - pour les collectivités et les dirigeants autochtones. À l'avenir, le gouvernement discutera avec eux avant d'élaborer des politiques. Ce principe de collaboration constituera la pierre angulaire de notre nouveau partenariat.

Le troisième élément nécessaire pour réussir veut que nous convenions d'un plan concret pour atteindre nos objectifs.

Si les 8 milliards de dollars dépensés chaque année ne donnent pas les résultats escomptés - améliorons la façon de les utiliser. Si la structure du gouvernement ne fonctionne pas, modifions-la.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien fait du bon travail. L'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits aussi. Cependant, le gouvernement travaille en collaboration avec de nombreux ministères, d'où le besoin d'une plus grande coordination - et le Cabinet du Premier ministre est là pour donner un coup de main.

C'est la raison pour laquelle notre nouveau gouvernement a annoncé la création d'un Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones, présidé par le Premier ministre. J'ai également nommé un secrétaire parlementaire chargé des affaires autochtones.

Nous avons aussi, au sein du Bureau du Conseil privé, établi un Secrétariat des affaires autochtones, qui coordonne le travail du gouvernement.

Mais nous devons faire encore plus. Par exemple, les dirigeants inuits ont durant des années déploré l'absence, au sein du gouvernement, d'un secrétariat chargé des questions inuites. Et, pour parler franchement, c'est là une omission de notre part.

Alors, nous allons y voir. Aujourd'hui, je suis heureux d'annoncer la mise sur pied d'un nouveau Secrétariat inuit au sein du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Autre chose : les ministres doivent s'assurer que leurs ministères font leur travail en concertation avec les communautés autochtones. Et étant donné le large éventail de



B

programmes publics, il importe que les ministères travaillent de plus près les uns avec les autres.

C'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement du Canada est représenté en si grand nombre aujourd'hui - plus de 40 représentants, dont plus de 24 ministres du Cabinet.

C'est tout probablement le plus important rassemblement de ministres à l'extérieur de la salle du Cabinet depuis des décennies. Et, s'ils sont ici, c'est pour faire progresser notre action.

Lorsque j'ai formé le nouveau gouvernement, j'ai donné à chacun des ministres une lettre de mandat lui indiquant ce qu'il devait accomplir. Aujourd'hui, j'écris de nouveau aux ministres, pour leur demander de travailler en concertation avec vous et de vous consulter au préalable sur les importantes mesures politiques qui vous concernent.

Des changements sont également requis de votre côté.

Accroître les moyens d'action pour améliorer la transparence, l'imputabilité et la bonne gouvernance est une étape importante vers l'autonomie gouvernementale des Autochtones.

C'est pour cela que nous créons le Centre indépendant sur le gouvernement des Premières nations. Cet organisme stimulera l'application des meilleures pratiques liées au renforcement de l'imputabilité et de la transparence, tout en développant les principes de l'autonomie gouvernementale. Je sais, pour en avoir déjà discuté avec les dirigeants autochtones, que cette initiative vous tient à cœur.

Jusqu'à présent, nous avons parlé des changements requis au sein de l'appareil gouvernemental. Il ne fait aucun doute que ces changements sont des facteurs importants pour atteindre nos buts. Toutefois, ils ne constituent pas un plan en soi. Or, aujourd'hui, et dans les prochains jours, nous travaillerons ensemble à l'élaboration d'un plan.

Dans ce contexte, nous devons nous pencher sur une foule de questions. Mais dans le cadre des discussions que j'ai eues avec les dirigeants autochtones partout au pays, six domaines clés sont ressortis comme devant faire partie intégrante de ce plan.

Premièrement, il est essentiel de faciliter l'amélioration des résultats scolaires des



B

générations les plus jeunes parmi les populations autochtones - de l'école maternelle jusqu'à la douzième année. Les éducateurs et dirigeants autochtones doivent être les premiers concernés dans ce débat. Ce principe s'applique tant aux réserves qu'aux centres urbains.

Cela signifie appuyer des mesures novatrices telles que la création de conseils scolaires des Premières nations et d'établissements d'enseignement autochtones qui veilleraient à ce que les plus hautes normes soient observées et à ce qu'un programme respectueux des principes, des valeurs et de l'histoire de nos peuples autochtones soit créé. Des mesures novatrices sont également requises en matière d'éducation postsecondaire. À cet égard, l'Université des Premières nations en Saskatchewan est un modèle à suivre.

Deuxièmement, il ne suffit pas de chercher à améliorer la santé des populations autochtones en général : nous devons également reconnaître leurs besoins particuliers. Il faudra donner davantage de moyens d'action aux administrations qui offrent des soins essentiels à la communauté en ce qui a trait aux problèmes de dépendance et de suicide chez les jeunes, dont les taux sont alarmants, ainsi qu'à l'épidémie de diabète, une maladie qui sévit dans de nombreuses communautés autochtones.

Troisièmement, nous devons favoriser les possibilités économiques pour les Autochtones vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Nous devons simplifier et consolider les programmes fédéraux. En facilitant l'accès à ces programmes, les obstacles à l'emploi seront réduits, et le climat d'investissement dans les communautés autochtones permettra d'encourager le partenariat et l'entrepreneuriat.

Nous devons reconnaître que l'exploitation de nos ressources naturelles, si importantes en elles-mêmes, doit également être un outil de développement économique et de création d'emplois pour les Autochtones du Canada. Nous avons fait des progrès importants à ce chapitre depuis quelques années, mais cela ne doit être qu'un début.

Quatrièmement, nous devons faire mieux en matière de logements sociaux. Nous devons



B

proposer d'autres modèles pour la construction de logements dans les réserves, et élaborer une stratégie nationale pour régler les problèmes de logements à l'extérieur des réserves.

Cinquièmement, nous devons assumer nos responsabilités, à la fois dans ce que nous faisons de bien et dans ce que nous ne faisons pas très bien. Il faut se doter d'un bulletin réaliste et transparent en matière autochtone pour établir des cibles précises à atteindre et prévoir des moyens de mesurer nos progrès et nos réalisations en la matière.

Enfin, nous devons trouver des moyens plus efficaces de conclure les négociations concernant les ententes d'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales. Nous ne pouvons plus laisser les tribunaux décider. Ceux-ci ne peuvent définir les liens qui nous unissent. Nous, nous le pouvons, en maintenant une collaboration basée sur le respect mutuel et la confiance. C'est la voie que nous devons tracer.

Mesdames, Messieurs

La Table ronde d'aujourd'hui nous donne l'occasion de nous engager ensemble à améliorer de manière fondamentale la qualité de vie des Autochtones.

Bien entendu, nous savons que nous ne pouvons y arriver seuls. Il faudra travailler avec les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé pour bâtir le nouveau partenariat nécessaire à notre réussite collective.

Nous ne devons pas sous-estimer la quantité de travail que nous aurons à accomplir. Pas plus que nous pouvons prétendre que ce sera toujours facile.

Nous devons être prêts à travailler fort et à trouver des solutions novatrices pour surmonter les obstacles auxquels nous ferons face.

Nous pouvons y arriver, mais pour cela, il faudra collaborer.

Aujourd'hui, dans cette salle, nous pouvons prendre les premières mesures pour consolider cette relation. Nous entamons une nouvelle ère de coopération.



B

Notre nouveau voyage ensemble sera long, mais la destination est trop importante pour que nous la manquions.

Cette destination est une société dans laquelle tous les Canadiens - Autochtones et non-Autochtones - sauront se soutenir mutuellement, égaux dans les occasions qui s'offrent à eux, dans la dignité et dans la qualité de vie.

Dans dix ans, regarderons-nous cette journée et cette Table ronde comme le point de départ d'une nouvelle vie pour les Autochtones du Canada. Un événement annonçant un avenir prometteur et prospère.

Tel est notre objectif. Et avec un but précis, un plan concret et une volonté politique de changement, nous serons en mesure de l'atteindre.

Et maintenant, mettons-nous au travail.

Merci.



LE CHEF NATIONAL PHIL FONTAINE

Assemblée des Premières nations

Allocution

lors de la

Table ronde Canada-Autochtones

le 19 avril 2004

Monsieur le Président, merci. Monsieur le Premier Ministre, chers amis, je veux tout d'abord remercier les anciens pour leur généreux appui ce matin. J'ai remarqué le tambour. Sa présence ici constitue un important témoignage de nos valeurs, de nos traditions et de nos enseignements.

Je désire remercier les Algonquins d'agir à titre de nation hôte pour la présente table ronde. Votre hospitalité rappelle à tous que le Canada a déjà été le territoire des Premières nations. Il est important que nous entamions nos discussions de la bonne façon. Le protocole et la cérémonie font partie intégrante de nos relations diplomatiques depuis des centaines d'années. Ils nous rappellent notre lien original avec la Couronne, une relation fondée sur notre respect et notre reconnaissance mutuels à titre de nations.

Un partenariat de gouvernement à gouvernement a été codifié dans les traités, les ceintures wampums de notre peuple et la chaîne d'alliance. Monsieur le Premier ministre, vous avez parlé de la chaîne d'alliance dans votre allocution à la réunion nationale de l'Assemblée des Premières nations, en juillet 2002. Cette chaîne d'alliance évoque nos traités et notre relation originale. Elle représente tout ce qui nous a uni tout au long de notre parcours dans le temps et l'espace.

Vous avez dit aux Premières nations qu'il est temps de polir notre chaîne sacrée, qui s'est ternie au fil des ans. Notre partenariat n'est plus équilibré. Les Premières nations sont devenues un objet, des pupilles de l'État plutôt que des partenaires au sein de la Confédération. La *Loi sur les Indiens*, les pensionnats, l'incarcération et la pauvreté



découlent de cette philosophie. Toutefois, les traités tiennent toujours. Leur esprit et leur intention sont encore très vivants. Nos droits inhérents subsistent en nous et sont enchâssés dans la Constitution du Canada.

Les maillons de la chaîne d'alliance restent encore forts et nous devons utiliser cette force pour renouveler la relation entre le Canada et les Premières nations. Nous croyons à la collaboration.

Nous devons consacrer une partie de nos efforts à la réconciliation et à la guérison. Nous appuyons fermement la Fondation autochtone de guérison, qui fournit des remèdes culturellement adaptés aux survivants des pensionnats. Nous aimerions voir ces travaux se poursuivre. La journée d'aujourd'hui peut marquer un nouveau départ, une occasion d'élaborer un plan concret et complet pour l'avenir, un plan qui transformera en action les priorités immédiates de notre population, tout en fournissant un cadre pour les travaux à long terme sur les questions fondamentales qui se posent à nous. Il ne nous serait pas utile de lancer des politiques improvisées dans un système désordonné. Nous invitons donc le Canada à établir avec nous une approche complète et concertée axée sur l'obtention de résultats.

Une stratégie axée sur les résultats exige des avancées sur trois plans : il faut reconnaître et mettre en œuvre un gouvernement des Premières nations selon les principes d'un rapport de nation à nation et de gouvernement à gouvernement; tailler une place pour les Premières nations au Canada et dans le monde en reconnaissant et en défendant les droits des peuples autochtones à l'échelle internationale, et enfin faire tomber les barrières de la pauvreté au pays et renforcer nos collectivités en améliorant la qualité de vie de nos membres.

Il existe des raisons urgentes de passer à l'action. Notre population est jeune. Plus de la moitié des Autochtones ont moins de 25 ans. Cela constitue une occasion pour le Canada. Ces jeunes sont la main-d'œuvre de demain, les hommes d'affaires, les artistes, nos dirigeants et banquiers et - pourquoi pas? - notre futur Premier ministre. La population du Canada vieillit, mais celle des Premières nations entre dans la fleur de l'âge. Notre avenir est aussi celui du Canada. Nous devons atteindre les membres de notre population dans



toutes nos collectivités. Contrairement à la croyance populaire, notre population est distribuée de façon assez égale à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves. En fait, selon le dernier recensement, il y a plus de membres des Premières nations qui vivent dans les réserves que hors réserve. Il faut également une politique axée sur les besoins particuliers des Premières nations pour notre population qui vit en milieu urbain.

Les gouvernements des Premières nations sont responsables de leurs citoyens qui vivent hors-réserve et ces citoyens désirent rester en contact avec leurs gouvernements.

Telle a toujours été notre position et ce principe a été confirmé par la Cour suprême du Canada. Nous ne permettrons pas à d'autres de représenter notre population ou de compromettre ses droits collectifs.

Quel que soit l'endroit où nous vivons, nous subissons des conditions honteuses, réalité reconnue dans le discours du Trône. De nombreuses, trop nombreuses, statistiques illustrent cette réalité. Tout ce que j'ai à vous dire, c'est que les membres de notre population décèdent plus tôt et en plus grand nombre que les autres citoyens du pays. Nous avons un tiers monde dans nos cours avant et dans nos ruelles.

N'interprétez pas mal mes propos. Il y a de l'espoir. Je suis fier, en effet, de notre incroyable capacité de survie en tant qu'individus et en tant que peuples. Nous pouvons attribuer une grande partie de cette force à nos anciens, à nos femmes et à l'espoir de nos enfants. Il faut canaliser cette énergie et cette vitalité afin de bâtir un avenir meilleur pour l'ensemble du Canada.

Je dis à la population canadienne que nous avons besoin d'un programme de coopération qui définit des investissements stratégiques et bien ciblés. Pour certains, les dépenses actuelles sont trop élevées. Officiellement, le gouvernement freine ses dépenses, ce qui signifie tout simplement que notre population prendra encore plus de recul. Lorsque nous regardons les chiffres, les tendances sont spectaculaires et troublantes. Si l'on exclut les



obligations légales et que l'on tient compte de la croissance de la population et de l'inflation, les dépenses fédérales par habitant sont à la baisse.

Les dépenses ministérielles totales ont diminué de 7,4 % depuis 1995-1996. Il y a eu une diminution de 13 % dans les services essentiels et les programmes depuis 1999-2000. Pendant ce temps, nos propres dirigeants se font injustement accuser de mauvaise gestion, tandis que bon nombre d'entre eux essaient de fournir à leur population des logements, des soins de santé et une éducation avec des ressources décroissantes. Je conviens que la réponse ne consiste pas à verser plus d'argent.

Le système proprement dit ne fonctionne plus.

Réparons donc le mécanisme.

Les travaux de la vérificatrice générale représentent un solide point de départ. Ses conclusions sur l'établissement de rapports, le logement et le développement économique des Premières nations devraient constituer une lecture obligatoire pour tous les fonctionnaires. La vérificatrice générale parle de consolider et de coordonner les ressources de sorte que nous tirions un rendement maximum de nos investissements. Elle est d'avis que nous devons évaluer les programmes en fonction de leur efficacité, et non seulement en fonction de leurs coûts. Corrigeons le système actuel et soyons également assez audacieux pour imaginer un nouveau système amélioré.

Le leadership des Premières nations constituera la clé de ces travaux. Notre partenariat exigera un dialogue national, l'intervention de spécialistes indépendants des Premières nations, un gouvernement fédéral possédant un mandat de changement et des processus politiques nationaux mixtes. Ces conditions nous aideront à réaliser nos objectifs communs de changement transformationnel. Il nous faut passer d'un gouvernement de bandes régi par la *Loi sur les Indiens* à un gouvernement des Premières nations, avec tous les pouvoirs et responsabilités qui en découlent.



Une étude de l'Université Harvard a défini les éléments indispensables à la création d'une nation et à son développement économique : une véritable autonomie gouvernementale, qui fournirait aux Premières nations le pouvoir de contrôler les activités dans leurs territoires; des institutions gouvernementales compétentes qui exercent leurs pouvoirs de façon efficace, responsable et fiable et la concordance culturelle, ce qui signifierait la création d'institutions qui véhiculent nos valeurs. Tous ces principes sont fondés sur le leadership et l'orientation stratégique. Nous devons donc prendre des ententes pour le partage des ressources et des pouvoirs. Alors que les Premières nations acceptent des responsabilités et des obligations accrues, nous exigerons le pouvoir de prendre nos propres décisions. C'est, après tout, ce que fait un véritable gouvernement.

Pour bâtir des gouvernements des Premières nations, il faut un plan. La compétence constitue le fondement sur lequel nous bâtissons nos gouvernements. Les capacités, les compétences et l'éducation sont les outils que nous utiliserons pour ériger les murs qui les soutiendront. L'autodétermination sera le toit qui fournira à notre population l'espoir de survivre, de se développer et de devenir prospère. Lorsque ces travaux seront terminés, nous aurons rebâti notre maison et conquis la place qui nous revient au Canada.

Voilà la vision qui guide notre stratégie axée sur les résultats. Il s'agit d'un plan complet qui couvre les questions des traités et des titres ancestraux, du partage des ressources et des revenus, des revendications juridiques et territoriales, du logement, de la santé, de l'éducation et de l'environnement. J'ai mentionné au début qu'il nous fallait un plan des Premières nations. Nos frères et soeurs inuits et métis exposeront leur propre vision.

À titre de peuples autochtones, nous partageons certaines valeurs et certaines priorités, mais chacun d'entre nous possède des éléments culturels, législatifs et historiques particuliers dont il faut tenir compte.



Nous avons aujourd'hui l'occasion de commencer à polir la chaîne d'alliance pour en restaurer le brillant original, de revitaliser nos partenariats historiques dans le monde moderne.

Merci.



M. JOSE KUSUGAK, PRÉSIDENT

Inuit Tapiriit Kanatami

Allocution

lors de la

Table ronde Canada-Autochtones

le 19 avril 2004

Bonjour. En passant, Inuit Tapiriit Kanatami veut simplement dire « Les Inuits unis du Canada ». Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les membres du Cabinet, Chers Collègues dirigeants autochtones et Distingués invités, Les Inuits espèrent que la journée d'aujourd'hui marquera un point tournant dans leurs relations avec le gouvernement fédéral. Monsieur le Premier Ministre, vos remarques indiquent que nous nous orientons dans la bonne direction. Les Inuits s'enorgueillissent de travailler ensemble déjà, et je puis vous assurer que nous sommes ici prêts à travailler avec vous pour atteindre nos objectifs communs. Nous, Inuits, sommes plus que les Premiers Canadiens; nous sommes aussi Canadiens en premier.

Permettez-moi cette brève parenthèse ici. À la suite du mariage de ma fille aînée Aliisa à un beau jeune homme du nom de Cedric, la tradition voulait que non seulement Cedric s'ajoute à notre famille, mais aussi qu'il devienne mon *Ninguak*. Cela veut dire qu'il a été élevé dans notre famille à un niveau supérieur à celui de notre fille. La famille de Cedric accepte aussi ma fille et la place elle aussi sur un piédestal plus élevé. De la même façon, les Inuits sont mariés au Canada. Pour parler comme les Inuits, le Canada est notre *Ninguak*; mais, en acceptant le Canada, nous ne devrions pas avoir peur de perdre notre identité ou de ne plus nous aimer autant qu'avant.

Il m'arrive parfois de me demander quelle est la place des Inuits dans la famille canadienne. Ces dernières années, nous avons regardé le gouvernement canadien s'orienter vers une politique autochtone axée sur les Premières nations des réserves, mais



silencieuse à propos des Inuits. Monsieur le Premier ministre, lors de notre récente rencontre, le 11 mars, je vous ai signalé que les Inuits étaient constamment ignorés dans les budgets fédéraux et les discours du Trône, et vous avez reconnu ces omissions, ce dont je tiens à vous remercier, et je reconnais votre détermination à adopter une approche différente et inclusive à l'égard des Inuits et de tous les peuples autochtones.

Jusqu'à ce jour, nous nous sommes souvent trouvés à travailler dans ce que bien des gens ici appellent un vide, ou ce que j'appellerais un *uukkarujjaujuq*. C'est le terme que nous utilisons lorsque nous chassons sur le bord du floe. Le chasseur peut avoir eu beaucoup de succès et avoir capturé quantité de phoques, d'uktuk, de baleines ou de morses, et se rendre compte en rentrant chez lui qu'il a été *uukkarujjaujuq*, c'est-à-dire coupé de la glace ferme par une zone d'eau libre qu'il ne peut traverser. Nos rapports avec le gouvernement fédéral ressemblent à cela.

Ces dernières années, j'ai eu l'impression qu'on nous avait isolés. Nous nous sommes trouvés à faire l'aller-retour au bord du floe politique et bureaucratique, incapables d'en arriver à la mise en application intégrale du règlement de nos revendications territoriales ou à une véritable prise en considération de nos idées politiques. Les Inuits voient dans ce sommet un signal que les vents tournent et que la marée change de direction, et nous pouvons apercevoir un pont vers la terre ferme qui est en train de se former par suite du déplacement de la glace.

Pour renouveler nos rapports, il doit y avoir une stratégie propre aux Inuits qui inclut un accord de partenariat et un plan d'action. Notre proposition reflète les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones et la réponse du gouvernement canadien, intitulée *Rassembler nos forces*. Par le passé, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas trouvé nos propositions acceptables, mais il a aussi refusé de dire de façon constructive ce qu'il jugerait recevable. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Premier ministre, ce n'est pas le moment aujourd'hui de nous plaindre des pratiques passées, mais il nous faut faire preuve de leadership si nous voulons aller de l'avant.

Les Inuits demeurent déterminés à conclure un accord de partenariat. J'invite instamment le Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones à considérer notre ébauche



d'accord de partenariat comme un cadre devant servir de fondement à la réalisation de programmes et de politiques propres aux Inuits. Dans le développement politique des régions inuits au cours des trente dernières années, les Inuits sont parvenus à conclure avec le gouvernement du Canada des ententes de portée générale au sujet de leurs revendications territoriales. Il s'agit de traités modernes, négociés par les Inuits du Nunavik, dans le nord du Québec, et ceux du Nunavut, ainsi que par les Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest. Tous ont été ratifiés par le Parlement, et les Inuits du Labrador s'apprêtent à voter à propos d'une entente au sujet de leurs revendications territoriales.

Ces ententes traitent des terres, des ressources naturelles, de l'environnement, du développement économique et de l'autonomie gouvernementale. Elles constituent un élément essentiel des relations entre le gouvernement du Canada et les Inuits. Elles fournissent les outils, les institutions et les processus auxquels peuvent avoir recours les Inuits aussi bien que le gouvernement du Canada pour améliorer leurs conditions économiques et sociales. Mais, comme l'a signalé la vérificatrice générale, la mise en application de ces ententes ne produit pas tous les résultats escomptés.

L'année dernière, les Inuits et d'autres peuples autochtones ont formé une coalition au sujet des ententes concernant les revendications territoriales, afin d'encourager le gouvernement du Canada à adopter une politique en bonne et due forme en ce qui a trait à la mise en application des revendications.

Je profite de l'occasion, Monsieur le Premier ministre, pour porter les documents de la coalition à votre attention et exprimer l'appui de ITK.

Nos ententes sur les revendications territoriales sont vastes et historiques, mais elles ne déchargent pas le gouvernement du Canada de ses responsabilités politiques à l'égard des Inuits, ni de ses compétences dans des dossiers tels que la santé, le logement et l'éducation. Elles ne lui enlèvent pas non plus de responsabilités en matière de prestation des services gouvernementaux. Aucune discussion au sujet de la place des Inuits au



Canada ne peut être complète sans un examen des efforts que les Inuits ont déployés pour solutionner les problèmes dans un contexte international.

Les collectivités inuites ne sont pas isolées. Les vents et les courants océaniques transportent des polluants industriels de toutes les parties du globe vers les régions polaires. Et ces polluants fraient leur chemin dans la chaîne alimentaire jusque dans nos assiettes. Ces contaminants constituent une réelle menace, en particulier pour la santé des femmes et celle des enfants. Les Inuits constatent déjà les effets néfastes du changement climatique, et nos territoires ancestraux sont manifestement en train de subir des modifications.

Dans cinquante ans - mes petits enfants seront encore en vie à ce moment-là -, la disparition de la glace estivale sur la mer entraînera le déclin et le déplacement, peut-être même la disparition, de l'ours polaire, du morse et de certaines espèces de phoques. Permettez-moi d'être très franc : le changement climatique menace l'existence même des Inuits en tant que société de chasseurs.

La Conférence circumpolaire inuit, qui représente les Inuits de tous les pays de l'Arctique et qui est présidée par Sheila Watt-Cloutier - pourriez-vous simplement vous montrer un peu ici, Madame; bon, la voici - a joué un rôle dans la confrontation des problèmes environnementaux et des problèmes de développement durable. Elle a aussi joué un rôle dans la création d'une politique étrangère canadienne à l'égard du Nord.

Les Inuits peuvent ajouter énormément de valeur aux efforts du Canada sur la scène internationale. Comme nous avons tous pu le constater la semaine dernière, les brigadiers inuits ont contribué à l'exécution de la patrouille de l'île d'Ellesmere - la plus longue jamais effectuée au Canada. Qui mieux que les Inuits peut prendre fait et cause pour la souveraineté du Canada sur le passage du Nord-Ouest? Les Inuits sont également bien placés pour persuader les autres de respecter le protocole de Kyoto et de négocier de nouveaux accords internationaux visant à réduire les gaz à effet de serre.

Le Canada a inclus une dimension nordique dans sa politique étrangère, mais il lui reste encore à élaborer une politique intérieure claire à l'égard des Inuits de l'Arctique. C'est ce



dont nous parlons ici. Seule une approche intégrée et propre aux Inuits permettra de s'attaquer aux conditions sociales et économiques qui placent les Inuits aux extrémités des indicateurs de Statistique Canada : ce sont eux qui ont les taux de chômage les plus élevés, le revenu le plus faible, le coût de la vie le plus élevé, les pires conditions de logement, les taux de maladies transmissibles les plus élevés et l'espérance de vie la plus brève. Ces statistiques sociales affligeantes découlent de la piètre qualité du logement et du surpeuplement des habitations, d'un système d'éducation qui laisse tomber les élèves, de soins de santé qui ne parviennent pas à temps aux malades, et du chômage chronique.

Il s'agit de problèmes difficiles auxquels nous nous attaquons tous les jours, Pauktuutit et nous. Les Inuits ont fait leur part : ils ont développé leur économie en créant des emplois par l'intermédiaire des sociétés de revendications territoriales. Mais nous ne pouvons pas régler ces problèmes sociaux tout seuls.

Comme en témoigne le discours du Trône et l'ordre du jour qu'il dresse pour la présente réunion, la santé, le logement, l'éducation et l'emploi figurent parmi les priorités du gouvernement fédéral à l'égard des Autochtones. Le discours du Trône fait également référence à une stratégie nationale à l'égard des océans et à une stratégie de développement économique des régions nordiques.

Il y a un lien direct entre une stratégie à l'égard des océans et les épineux problèmes économiques, environnementaux et de santé auxquels sont confrontés les Inuits. Il faut envisager la stratégie à l'égard des océans dans une perspective propre aux Inuits.

En outre, une stratégie de développement économique des régions nordiques doit reconnaître la valeur et les possibilités de la bande large. La technologie à large bande est aussi importante pour les Inuits que l'ont été le chemin de fer du Canadien Pacifique et la Voie maritime du Saint-Laurent pour le sud du Canada.

En résumé, Monsieur le Premier ministre, les Inuits accueillent favorablement votre engagement à faire les choses différemment. Le nouveau partenariat avec les Inuits et les



Autochtones se fait attendre depuis longtemps. Il faut commencer par examiner l'accord de partenariat que nous avons proposé, afin de déterminer une façon propre aux Inuits d'aborder les problèmes socioéconomiques complexes qu'éprouvent nos collectivités. Comme je le disais au début, les Inuits ont adopté le Canada comme *Ninguak*. Vos engagements indiquent que vous êtes également disposé à nous adopter.

Nous devrions tous nous rappeler la récente visite du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, et l'ovation retentissante qu'il a reçue après avoir déclaré que le Canada était un brillant exemple pour le monde entier à cause de son attachement au multiculturalisme. Monsieur le Premier ministre, je sais que vous conviendrez avec moi que nous ne pouvons pas être une société vraiment multiculturelle si nous insistons sur un creuset pour les Autochtones. Et vous avez fait quelque chose à ce propos ce matin. Je vous remercie au nom des Inuits pour les remarques que vous avez faites aujourd'hui au sujet du Secrétariat spécial pour les Inuits au sein du ministère des Affaires indiennes.

Je vous invite à faire la démonstration de votre détermination à être fidèle à l'élégante évaluation du Canada qu'a faite le Secrétaire général, M. Annan, en prenant des mesures concrètes pour donner suite à la proposition qui vous a été faite par les Inuits.

Qujannamiik. Thank you. Merci.



ANNEXE E

AUDREY POITRAS, VICE-PRÉSIDENTE

Ralliement national des Métis

Allocution

lors de la

Table ronde Canada-Autochtones

le 19 avril 2004

Je vous remercie. Bonjour. Honorables Anciens, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, chers collègues et chers invités, au nom des dirigeants de la nation métisse présents aujourd'hui et du président du Ralliement national des Métis, Clément Chartier, qui est en convalescence à la suite d'une récente intervention chirurgicale à la hanche, je vous salue. Pour la nation métisse, ce jour est une occasion historique et excitante de modifier le cours de notre relation avec le gouvernement du Canada. Les dirigeants métis n'avaient plus eu semblable occasion de discuter officiellement de notre avenir avec les représentants du gouvernement du Canada depuis plus de dix ans. Je tiens à féliciter le Premier ministre Martin pour le leadership et la vision dont il fait preuve en reconnaissant qu'un nouveau départ est absolument essentiel.

Ce nouveau départ s'amorce à un moment où la nation métisse et tous les gouvernements du Canada font face à une nouvelle réalité. Je fais, bien entendu, allusion à la récente décision prise par la Cour suprême du Canada dans R. v. Powley. Non seulement la plus haute cour du pays a-t-elle affirmé sans équivoque que le peuple métis avait des droits protégés par la Constitution, mais la loi indique en outre très clairement que tous les gouvernements ont l'obligation de s'assurer que les droits des Métis soient reconnus et respectés dans notre pays. Le jugement Powley n'est qu'une confirmation supplémentaire de la nature distincte de l'histoire, de l'identité, de la culture et de la relation de la nation métisse avec son territoire.

En tant que peuple distinct, nous avons le droit inhérent à l'autodétermination et aspirons à mettre en oeuvre dans son intégralité l'autonomie gouvernementale métisse au sein de la



ANNEXE E

fédération canadienne. Nous luttons depuis des siècles contre le Canada) sur les champs de bataille, dans l'arène politique et dans les tribunaux, pour défendre notre autonomie nationale, notre territoire, nos droits et notre culture.

En dépit de l'horrible traitement infligé par la justice de l'État canadien à notre chef, Louis Riel, et d'un système de concession de terres par certificat qui a permis de priver nos ancêtres de leurs terres et les a chassés de leurs foyers, notre peuple n'a jamais renoncé à ses droits et n'a jamais fléchi dans sa détermination à accéder à l'autonomie gouvernementale.

Malheureusement, les politiques écrites et tacites de Sir John A. Macdonald et de plusieurs gouvernements peu sympathiques à notre cause continuent de hanter nos relations avec le Canada. Nous sommes aujourd'hui encore témoins des horribles conséquences de ces politiques. Aucun membre du gouvernement fédéral, pas même l'Interlocuteur fédéral, n'a le mandat de négocier avec nous.

La nation métisse est le seul peuple autochtone qui soit encore dans une large mesure un peuple privé de territoire dans sa propre patrie. Les querelles juridictionnelles entre le gouvernement fédéral et les provinces nous ont fait tomber dans l'oubli; nos enfants et nos collectivités sont très défavorisés par rapport aux autres Canadiens et on continue d'adopter à notre égard une stratégie axée sur des cas individuels, sans respecter nos droits collectifs et nos structures gouvernementales pourtant solidement établies.

Alors que ces réalités nous ont rendu cyniques à l'égard du gouvernement et ont fait de nous le peuple le plus pauvre d'un des pays les plus riches au monde, la nation métisse n'a jamais abandonné l'espoir d'une nouvelle relation. En fait, ces obstacles ont renforcé notre résilience et notre détermination. Nous avons aujourd'hui, une fois de plus, l'occasion d'affirmer notre autonomie en tant que nation mais cette fois, sur des bases différentes, à la suite de l'arrêt Powley.

Nos gouvernements, qui sont les seuls organes représentatifs démocratiques et légitimes de la nation métisse, sont prêts à amorcer le processus de rééquilibrage du pouvoir politique et des ressources afin de réaliser l'autonomie gouvernementale des Métis. Grâce à nos élections au scrutin à l'échelle provinciale, nos dirigeants sont les mandataires directs



ANNEXE E

du peuple métis. Le gouvernement du Canada doit s'attaquer au déficit démocratique qui touche la collectivité autochtone en traitant les gouvernements métis avec respect, dans une relation de gouvernement à gouvernement. Alors que les groupes de défense des droits, les organisations de prestation de services aux Autochtones, les municipalités et le secteur privé joueront un rôle très important dans toutes nos initiatives, le gouvernement du Canada doit respecter la relation de nation à nation qui existe entre nous.

Pour mettre en oeuvre cette relation, nous, dirigeants élus de nos gouvernements respectifs, avons la responsabilité de définir la nature de notre relation ensemble; nous devons entamer une nouvelle ère de négociations proactives, axées sur les résultats, pour conclure des ententes avantageuses pour les deux parties, plutôt que d'être forcés de continuer d'avoir recours aux tribunaux pour nous défendre, ce qui engendre des coûts sociaux et économiques pour notre peuple, et pour toute la population canadienne.

Grâce au projet d'entente-cadre entre le Ralliement national des Métis et le gouvernement du Canada, qui sera déposé dans le cadre de cette Table ronde, la nation métisse espère s'attaquer aux questions prioritaires pour elle qui ont empoisonné notre relation et continuent de nous forcer à entamer de longues procédures judiciaires.

La réparation de l'injustice sanctionnée par l'État canadien commise contre la personne de Louis Riel sera une des priorités dans le cadre des présentes négociations. Cet épisode peu reluisant de l'histoire du Canada doit être effacé une fois pour toutes. Cependant, un pardon ou une exonération de responsabilité serait une solution expéditive inacceptable. La vérité doit enfin jaillir afin d'entamer résolument le processus de réconciliation entre le Canada et notre peuple.

Nous demandons également au gouvernement du Canada de régler une bonne fois pour toutes le cas des anciens combattants métis, le seul groupe d'anciens combattants dont on ne s'est pas encore préoccupé. Ces hommes et ces femmes courageux ont dignement servi leur pays, quand il avait besoin d'eux, mais ils ont été négligés et oubliés après leur retour dans leur patrie. Il est urgent de témoigner envers les anciens combattants métis le respect et les égards qu'ils méritent au plus haut point, avant de commettre une injustice irréparable. C'est l'honneur du Canada qui est en jeu.



ANNEXE E

Enfin, pour transformer concrètement notre relation, le Canada doit renoncer à sa position pragmatique omniprésente dans ses contacts avec la nation métisse. Pour éviter de répéter les erreurs du passé, on ne peut permettre à la bureaucratie fédérale qui est responsable de la situation actuelle d'élaborer et de mettre en oeuvre de nouveaux programmes sans nous consulter, tout en rejetant sur nous la responsabilité de ses décisions. Il est essentiel que l'on nous accorde la reconnaissance, les pouvoirs et les responsabilités nécessaires pour faire ce qu'il faut. Nous ne pouvons certes pas agir seuls, mais les gouvernements métis doivent se sentir directement concernés et avoir un pouvoir décisionnel sur les nouvelles initiatives pour assurer la transparence, l'imputabilité et l'efficacité du processus.

Dans ce contexte, il est essentiel de mettre un terme au cloisonnement vertical et aux guéguerres de territoire dans le système fédéral. Nous devons nous appuyer sur des modèles qui ont fait leurs preuves comme la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones qui s'avère extrêmement efficace. Dans le cadre de la stratégie renouvelée dernièrement, le Ralliement national des Métis se réjouit de signer d'ici peu avec le ministre Volpe un nouvel accord national.

En outre, tout au long de la Table ronde, nous encouragerons le gouvernement du Canada à étendre la pratique exemplaire de la délégation des pouvoirs à d'autres secteurs prioritaires pour le peuple métis, comme ceux de la santé et du logement. Par contre, nous devons rejeter les approches panautochtones qui se sont toujours soldées par un échec lamentable pour le peuple métis. Alors que le gouvernement témoigne souvent d'un désir naturel de mettre en oeuvre un modèle unique pour les Premières nations, les Inuits et les Métis, ce n'est pas plus réalisable en ce qui concerne les Autochtones qu'un programme pancanadien qui ne pourrait être adapté aux besoins spécifiques des diverses régions du pays. En s'inspirant du respect que l'on témoigne pour la diversité au Canada, il est essentiel d'élaborer des initiatives axées spécifiquement sur les Métis, qui tiennent compte des réalités propres à notre peuple.

Enfin, il est nécessaire d'élaborer ensemble une politique inclusive axée spécifiquement sur les Métis, applicable à l'échelle de tout le système fédéral, afin d'obtenir des résultats et de pouvoir les évaluer.



ANNEXE E

Monsieur le Premier ministre, au nom des dirigeants de la nation métisse, je déclare que nous sommes disposés et prêts à être à la hauteur du défi qui se pose. Notre peuple se réjouit de la perspective de réaliser des progrès importants en ce qui concerne les questions dont nous discuterons aujourd'hui.

Nous vous remercions d'adopter l'approche qui s'impose en collaborant avec nous. Comme vous l'avez dit dans votre discours vendredi dernier, que la Table ronde d'aujourd'hui soit le point de départ.

Je vous remercie pour votre attention.



ANNEXE F

L'HONORABLE ANDY MITCHELL, M.P.

ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

lors de la

Table ronde Canada-Autochtones

le 19 avril 2004

J'aimerais tout d'abord remercier les sages, et saluer nos collègues d'autres ministères et du Parlement ici présents, les dirigeants autochtones et vous tous, mesdames et messieurs. Je ferais preuve de négligence si je ne prenais pas le temps de vous remercier du travail que vous avez accompli jusqu'ici, aujourd'hui, et de celui que vous abattrez cet après-midi.

À vrai dire, mesdames et messieurs, nous nous rallions aujourd'hui à une seule cause. Et nous poursuivons un objectif à la fois très important et essentiel, un objectif qui est, à mon avis, fort simple : nous devons éliminer l'écart socioéconomique qui sépare les Canadiens autochtones des autres Canadiens. À mesure que nous poussons plus avant notre travail, que nous poursuivons nos activités et nos objectifs respectifs, je crois qu'il importe de toujours évaluer notre capacité d'y parvenir, de pouvoir penser que les mesures que nous prenons, les moyens que nous mettons en œuvre et les gestes que nous posons amélioreront les conditions de vie des Canadiens autochtones et combleront l'écart qui les sépare des autres Canadiens.

Le premier ministre nous a dit que les dernières années avaient connu certaines réussites, et c'est vrai. Mais nous avons aussi raté de nombreuses occasions, et bien des chances de progrès nous sont passées sous le nez. Ce ne sont pas seulement les Canadiens autochtones qui en paient le prix, mais tous les Canadiens puisque le succès que nous aurons enregistré aujourd'hui et dans les jours qui suivront la Table ronde profitera aussi bien aux Canadiens autochtones qu'à tous les Canadiens. C'est là la cause qui nous rallie et la cause commune à laquelle nous devons nous attaquer à la grandeur du pays, car elle servira le Canada, les Canadiens et chacun de nous.

Aujourd'hui, nous parlons d'élaborer de nouvelles approches, ce que le premier ministre appelle un changement transformateur, un changement de fond. La tâche est ardue



puisque nous devons faire quelque chose très, très difficile, bien que très important. Nous devons faire un retour sur notre passé, et bien le comprendre. Nous ne devons jamais l'oublier. Du même coup, nous devons nous tourner vers l'avenir et planifier ce changement fondamental, organiser la transformation que nous souhaitons effectuer en puisant dans toute notre expérience et dans notre histoire pour progresser.

Ce matin, nous avons parlé d'établir des relations. Et elles sont essentielles, car sans bonnes relations il serait difficile d'envisager la réussite, mais je crois que nous devons en discuter dans un contexte stratégique. Nous devons donner suite à la vaste série d'éléments que le premier ministre a soulevés en ce qui concerne l'éducation, la santé, le développement économique et le logement, tout en nouant des liens parce que, en réalité, tout cela nous est nécessaire. Il sera difficile d'atteindre nos objectifs en matière de logement ou de développement économique si nous n'établissons pas d'étroites relations. Alors, mesdames et messieurs, je crois que nous devons travailler en parallèle à ces deux volets.

En outre, le premier ministre a déclaré, et je pense que c'est important d'en inspirer notre travail, aussi bien cet après-midi qu'à partir de maintenant, qu'il fallait élaborer des objectifs précis et mesurables dont on peut faire rapport, puisque les Canadiens - Autochtones et non-Autochtones - exigeront que nous tous rendions compte du succès que nous obtiendrons à mesure que nous progresserons. Nous devrions nous en réjouir. Nous devrions bien accueillir cet examen minutieux. Nous devrions accepter cette transparence, car je suis convaincu qu'ensemble nous réussirons.

Le premier ministre a affirmé que nous devons faire les choses autrement. Un jour, quelqu'un a dit que faire la même chose en empruntant la même méthode, et espérer des résultats différents, relevait de la folie. Eh bien! Nous sommes tous sains d'esprit et nous ne tomberons pas dans le piège. Là où les choses n'ont pas fonctionné, où les processus que nous avons conçus se sont révélés inefficaces, où les mécanismes n'ont pas généré de progrès, nous ferons des changements. Nous ne nous bornerons pas à conserver la même façon de faire en escomptant des résultats différents.

Cet effort doit englober tout le monde. Il doit faire appel à tous les ordres de gouvernement. Il doit inclure le secteur privé et les syndicats. Il fait appel à tous les



Canadiens. Il comprend assurément tous les Canadiens autochtones puisque nous devons relever un défi commun. Et nous devons veiller, au sein du gouvernement fédéral et des autres ordres de gouvernement, à doter les Canadiens autochtones des outils dont ils ont besoin et qui reflètent leurs besoins culturels, ainsi que leurs défis particuliers, de sorte qu'ils puissent poursuivre leurs objectifs d'une manière qui soit logique pour eux, même si ce ne l'est pas nécessairement pour Ottawa.

Le premier ministre a également déclaré que nous devons établir une nouvelle relation.

C'est absolument essentiel parce que les gens les mieux informés, les gens qui peuvent le mieux nous tracer la voie, les gens qui peuvent nous montrer le chemin à suivre sont ceux qui sont ici, dans cette salle, et les gens qu'ils représentent. Il s'agit des Canadiens autochtones. Personne ne connaît mieux le sentier que nous devons emprunter.

J'ai été particulièrement heureux d'entendre le premier ministre annoncer le projet du nouveau secrétariat des Inuit au sein d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Je tiens à vous assurer, Jose, que nous le mettrons sur pied très bientôt, en consultation avec vous, vos dirigeants et vos commettants, et afin d'amorcer cette relation, cette nouvelle relation, ce changement transformateur, nous respecterons notre parole et nous travaillerons ensemble.

Il sera important de ne pas simplement s'en tenir aux termes généraux, mais de devenir plus précis, d'isoler les questions et d'en débattre à mesure qu'elles surgissent dans les collectivités. Ce sont, d'une certaine façon, les questions qui se font sentir dans le quotidien des Canadiens autochtones.

Dans son allocution de ce matin, le premier ministre a abordé la question de l'éducation, en déclarant notamment que rien n'était plus prioritaire que les jeunes. Il a bien raison parce que, même si nous entretenons des liens généraux, nous devons aussi transiger avec les groupes importants de la société, y compris les jeunes et les femmes autochtones. Il importe de prendre en considération leurs difficultés et de s'en occuper.

Le premier ministre a parlé de l'éducation, et nous devons consacrer nos énergies à cette question. De ce point de départ, nous pouvons provoquer un changement transformateur. Nous devons nous pencher sur l'éducation, et ce, du primaire jusqu'à la fin du secondaire. Nous devons veiller à ce que des normes nationales régissent les admissions dans les écoles secondaires, que ce soit en milieu autochtone ou non autochtone.



Nous devons établir des modèles. Ce matin, le premier ministre a suggéré la création de commissions scolaires au sein des collectivités autochtones, et je suis prêt à y travailler avec diligence. Toutefois, c'est une entreprise que nous devons mener ensemble, c'est-à-dire avec les enseignants, les élèves et les dirigeants autochtones, pour déterminer la façon dont les commissions scolaires peuvent fonctionner. Si nous le jugeons approprié, AINC est fin prêt à lancer quelques projets pilotes afin de ne pas faire fausse route.

Au-delà de l'éducation primaire et secondaire, l'enseignement postsecondaire prend de l'importance. Quelqu'un a affirmé ce matin que nous avons réalisé des progrès compte tenu de l'augmentation du nombre de diplômés des institutions postsecondaires. C'est certes le cas, mais ce n'est pas suffisant. Je pense que nous devons nous employer à faire en sorte que ceux qui fréquentent des établissements postsecondaires y restent et puissent terminer leurs études.

Trop souvent, une personne doit quitter sa collectivité, souvent une petite collectivité rurale, pour s'installer dans un grand centre urbain dans le but d'y poursuivre des études postsecondaires. Elle doit composer avec toutes les exigences associées à ses études, ainsi qu'avec tous les autres problèmes, et l'ampleur des difficultés l'empêche souvent de terminer ses études. Encore une fois, je pense que nous devons concerter nos efforts - les dirigeants autochtones, les étudiants, les enseignants et les universités - pour élaborer des programmes qui encourageront les Autochtones inscrits dans des établissements postsecondaires à persévérer. Je crois aussi que, comme groupe, nous devons travailler ensemble pour déterminer si les nouveaux établissements postsecondaires, les nouveaux établissements postsecondaires autochtones, constituent un modèle que nous voulons adopter.

Le premier ministre s'est aussi penché sur le logement. Les problèmes qui y sont liés ont des répercussions négatives sur toutes les autres questions dont nous avons parlé. Il est effectivement difficile d'enseigner à une personne si, après l'école, elle ne retourne pas dans un logement convenable. Par ailleurs, comment régler les problèmes de santé d'une personne si elle ne vit pas dans un logement adéquat?

Je crois sincèrement que nous devons adopter une approche différente. Le manque d'investissements ne constitue pas la seule source du problème. Des investissements considérables ont en effet été réalisés dans le logement. Par contre, nous devons nous assurer que ces investissements se traduisent par les résultats que nous escomptons, soit des logements nouveaux et de meilleure qualité. Nous devons adopter une approche novatrice tout en nous rappelant que les collectivités sont toutes différentes et qu'il nous



faut structurer cette approche d'une manière qui apparaisse logique à chaque collectivité. Dans certaines régions, le logement social constituera une part importante de nos solutions aux lacunes constatées en matière de logement. Dans d'autres, il faudra envisager des possibilités d'approches novatrices et de partenariats d'avant-garde.

Je tiens à souligner très clairement à Phil Fontaine, le chef national, que nous sommes disposés à financer un secrétariat du logement au sein de l'Assemblée des Premières Nations et à travailler avec vous et avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour régler les problèmes de logement des Premières nations.

Je crois aussi que, collectivement, nous devrions explorer le concept d'une Commission du logement des Premières nations. Beaucoup de travail a été accompli à cet égard. Plusieurs possibilités s'offrent à nous et si vous trouvez que l'exercice en vaut la peine, je crois que nous devrions procéder à leur examen.

Le premier ministre a aussi parlé du développement économique. À mon avis, il importe grandement de veiller à consolider notre approche à l'échelle du gouvernement en ce qui concerne le développement économique. Il existe tant d'avenues, tant de portails, qu'il est parfois plus compliqué de choisir lequel emprunter que de réaliser la tâche à accomplir. Le premier ministre a d'ailleurs signalé qu'il a la ferme intention de voir à ce que cette consolidation se produise.

Au sein d'Affaires indiennes et du Nord Canada, nous devons simplifier le processus de demandes et le rendre plus efficace. Les approbations doivent pouvoir être obtenues plus rapidement et les importantes structures pour rendre compte doivent être bien mises en place. Nous devons explorer de nouveaux partenariats et de nouvelles façons de mener nos activités.

À l'heure actuelle, en Alberta, nous travaillons avec l'ATC, c'est-à-dire le conseil tribal d'Athabasca, selon des modalités complètement novatrices, d'avant-garde et stimulantes pour favoriser le développement économique. Des partenaires que nous n'aurions auparavant jamais imaginé voir rassemblés dans une telle entreprise - 18 entreprises du secteur privé, le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et des collectivités des Premières nations - travaillent collectivement pour veiller à ce que la mise en valeur des ressources se produise au nom des Canadiens autochtones et de tous les Canadiens, que ces derniers puissent profiter de la richesse de la terre et qu'ils le fassent d'une manière à assurer leur viabilité et leur survie à long terme. Les négociateurs sont à l'œuvre et ils se rapprochent d'une conclusion fructueuse. Je peux affirmer que le gouvernement fédéral



est disposé à appuyer ce projet, qui représente un modèle très intéressant pouvant être imité dans l'ensemble du pays.

Enfin, je ne me sentirais pas à l'aise de ne pas parler quelques instants de la gouvernance puisqu'elle fait partie importante du programme de transformation dont le premier ministre nous a entretenus.

C'est un élément essentiel pour combler l'écart. Nous devons atténuer les trop lourds fardeaux administratifs et archaïques que la Loi sur les Indiens impose aux Premières nations et à leurs dirigeants. C'est important de le faire.

De plus, j'estime que, pour aller de l'avant, il nous faut prendre en considération quatre facteurs essentiels. Avant tout - et le chef national et moi-même avons déjà travaillé à cette question - il est nécessaire de reprendre un processus de consultation, un processus conçu avec la participation des Premières nations et des Autochtones et qui nous permet d'assurer aux gens que leurs points de vue et leurs priorités seront prises en compte dans les résultats. Ces consultations doivent se faire en fonction d'échéances précises, mener à un consensus et se traduire par des mesures précises que nous prendrons sans délai.

Deuxièmement, dans le processus de modification de la Loi sur les Indiens, nous devons nous inspirer du concept et du principe du choix d'adhérer ou non aux changements. Ainsi, les Premières nations respectives pourront être à l'aise avec les modifications proposées et s'y rallier si elles les estiment appropriées à leurs propres circonstances.

Il nous faut, bien sûr, structurer ces changements de manière à bien mettre en évidence la relation bilatérale qui existe entre les Premières nations et le Canada.

En outre, il nous faut comprendre que les changements à la Loi sur les Indiens ne représentent qu'une démarche provisoire, qu'ils ne sont pas la fin du cheminement et qu'ils ne marquent nullement la réalisation de nos objectifs ultimes. Ils nous permettent plutôt d'assurer que nous disposions d'outils et d'institutions qui favoriseront, entre-temps, la réussite économique et sociale des collectivités, parce que, mesdames et messieurs, notre objectif en ce qui a trait à la gouvernance, c'est l'autonomie gouvernementale. C'est de veiller à ce que les collectivités des Premières nations, les Canadiens autochtones aient la possibilité d'exercer leur autonomie gouvernementale.



Je crois qu'il est important que nous amorçons un dialogue sur les principes et les questions fondamentales sur lesquels il faut nous entendre pour aller de l'avant dans le dossier de l'autonomie gouvernementale. En effet, je crois que c'est là où il nous faut le plus apporter de changements transformateurs. Le rythme de nos progrès à cet égard est beaucoup trop lent. À ce rythme, la moitié du présent millénaire se sera écoulée avant que nous ayons accompli cette tâche, ce qui est inacceptable.

Collectivement, nous pouvons et nous devons trouver de nouvelles approches. Nous devons trouver un moyen accéléré d'y arriver.

Comme l'a dit le premier ministre ce matin, l'établissement des relations ne devrait pas relever des tribunaux. Il nous incombe d'établir ces relations et je pense que nous avons la volonté, le savoir et la possibilité d'y arriver.

Ce sont là, mesdames et messieurs, les éléments de notre ordre du jour. Nous y travaillerons encore cet après-midi et nous nous retrousserons les manches. Demain matin, nous entamerons le processus d'aller au fond des choses, en abordant chaque problème et chaque collectivité individuellement.

Ainsi, nous veillerons à ce que les transformations voulues se produisent et à ce que des mesures précises et concrètes soient prises pour combler cet écart socioéconomique inacceptable qui existe entre les Canadiens autochtones et les Canadiens en général.

Je vous remercie de votre attention.



ANNEXE G

L'HONORABLE DENIS CODERRE, C.P., DÉPUTÉ

président du Conseil privé de la Reine pour le Canada,
interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits,
ministre responsable de la Francophonie,
ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats
autochtones,
ministre responsable de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain
lors de la

Table ronde Canada-Autochtones

le 19 avril 2004

INTRODUCTION

Bonjour aux Anciens, au Chef [Dwight] Dorey, à la vice-présidente [Audrey] Poitras, au chef national [Phil] Fontaine, au président [Jose] Kusugak, à Kukdookaa [la présidente Terri Brown]. J'aimerais profiter de l'occasion pour souligner le travail de Brenda Chamberlain, secrétaire parlementaire particulièrement chargée des Métis et des Indiens non inscrits, de mes collègues et amis. Je vous remercie de vous joindre à nous, ici, aujourd'hui.

En tant qu'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, je tiens à saluer tout particulièrement le Chef Dorey, du Congrès des Peuples Autochtones (CPA), et la vice-présidente du Ralliement national des Métis (RNM), Audrey Poitras, qui représente aujourd'hui le président du RNM, Clément Chartier, lequel ne peut être parmi nous aujourd'hui car il se remet d'une chirurgie. Je lui adresse mes meilleurs vœux de prompt rétablissement. J'apprécie grandement la participation du Ralliement national des Métis et du Congrès des Peuples Autochtones à la rencontre d'aujourd'hui.

J'ai le plaisir de présider cette importante rencontre qui réunit des organismes autochtones nationaux du Canada et vos représentants au sein du gouvernement fédéral. Nous sommes tous réunis ici pour partager une vision et un objectif communs. Cette vision, tel qu'elle est énoncée dans le *discours du Trône* de février, consiste à faire en sorte que les



ANNEXE G

Autochtones canadiens participent pleinement à la vie nationale sur la base de leurs droits et des traités historiques grâce à une plus grande autonomie économique et à une meilleure qualité de vie.

Le monde dans lequel les peuples autochtones et le Canada ont évolué a beaucoup changé. Le visage du Canada autochtone ne se trouve plus uniquement dans les communautés éloignées et les réserves. Il se trouve également dans chaque ville, plus particulièrement dans l'Ouest du Canada, et, comme chaque personne dans cette salle le sait, les Autochtones seront appelés à jouer des rôles de plus en plus importants au chapitre du mieux-être et de la prospérité futurs du Canada.

L'influence des tribunaux sur la façon dont nous, en notre qualité de gouvernement, réglons les questions autochtones, constitue un autre changement important. Tout récemment, grâce à l'arrêt *Powley*, le milieu dans lequel les gouvernements et les Autochtones évoluent a changé alors que la Cour suprême du Canada affirmait que le peuple Métis pouvait conserver des droits ancestraux protégés par la Constitution.

La troisième façon dont je vois le monde changer se situe au niveau d'une collaboration fédérale-provinciale-territoriale améliorée. Nous solutionnons nos disputes traditionnelles entre paliers de compétence avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le but de pouvoir mettre un terme à la situation regrettable dans le cadre de laquelle les Autochtones sont la « patate chaude » de la politique publique et les gouvernements se rejettent la responsabilité les uns sur les autres. À l'interne, les différents ministères et organismes du gouvernement du Canada apprennent également à mieux travailler ensemble, à employer des méthodes holistiques, à facettes multiples ou horizontales à l'égard des questions qui touchent les Autochtones.

Le monde a changé et nous ne devons pas nous attarder sur le passé; ainsi, tous ensemble, nous pourrions progresser dans l'avenir. Il s'agit aujourd'hui de tourner la page et, pour ce faire, je vois trois éléments essentiels : l'inclusivité, les partenariats et les relations. J'espère contribuer en ce sens en ma qualité d'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et de ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones.



ANNEXE G

INCLUSIVITÉ

Le premier élément essentiel pour tourner la page est l'inclusivité. Sur les questions autochtones, l'inclusion a une signification précise. Le gouvernement du Canada doit élaborer un ordre du jour qui inclut les Autochtones. À mes yeux, le terme « Autochtone » englobe **tous** les Autochtones canadiens : les Métis, les Indiens (à la fois inscrits et non inscrits) et les Inuits. Les Autochtones qui vivent en région urbaine, en région rurale et dans les réserves.

Je crois que l'expression est devenue floue et pratique, mais nous devons penser ce que nous disons lorsque nous le disons. Il s'agit du langage employé dans le *discours du Trône*, et à ce sujet, je crois qu'il ne peut y avoir de débat.

Je crois que nos relations avec les peuples autochtones ont parfois eu tendance, par le passé, à être paternalistes. Nous avons tendance à faire des choses **pour** le peuple autochtone et non pas en collaboration **avec** lui. Je sais que c'est une raison pour laquelle le Premier ministre est très intéressé à poursuivre une nouvelle stratégie pour l'engagement des Autochtones. Cet engagement nous donne l'occasion de travailler ensemble plutôt que de subir les conflits et confrontations devant les tribunaux.

À cet égard, le *discours du Trône* de février a engagé le gouvernement du Canada à échanger avec d'autres ordres du gouvernement et les chefs des Métis sur la place que doivent occuper les Métis dans ses politiques. Il s'agit d'un grand pas en avant.

Par conséquent, en ce qui concerne les Métis, peut-être devrions-nous commencer à parler des symboles métis, de l'identification et des institutions politiques et culturelles. Je crois qu'il s'agit d'une pierre angulaire pour aller de l'avant; une pierre angulaire que nous ne devons pas oublier si nous voulons établir des relations nouvelles et de collaboration.

Louis Riel fait partie intégrante du patrimoine du Canada : pour certains, il demeure un personnage controversé. Pour d'autres, il se dresse à titre de premier combattant pour



ANNEXE G

les droits des Métis au sein de la Confédération. Mais peu importe la façon dont on le voit, d'un point de vue politique ou légal, on ne peut nier la force de ses convictions et la profonde fierté qu'il a générée au sein de son peuple, le peuple métis.

PARTENARIATS

L'inclusivité favorise de meilleurs partenariats, second élément essentiel qui permet de tourner la page. Le gouvernement fait des progrès dans deux domaines qui touchent l'inclusivité et les partenariats, soit la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et le développement économique.

La **Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain** (ou la SAMU) fournit un financement de départ pour appuyer les projets pilotes novateurs à partenaires multiples qui répondent aux besoins et aux priorités des Autochtones qui vivent dans les milieux urbains. Le gouvernement du Canada, par le biais du SAMU, commence à se pencher sur les conditions socioéconomiques des Autochtones qui vivent en milieu urbain tout en s'instruisant des idées novatrices en matière de politiques et de programmes et de ce qui est efficace pour répondre aux questions autochtones. Nous travaillons étroitement dans les huit villes où se déroulent les projets pilotes avec les représentants provinciaux et municipaux, les Autochtones, le secteur privé, les organisations à but non lucratif et d'autres intervenants.

En s'associant aux projets pilotes relatifs au SAMU, en participant à la coopération entre les territoires et en travaillant main dans la main, le gouvernement du Canada partage la responsabilité qui est de répondre aux besoins des Autochtones qui vivent en milieu urbain.

Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous parviendrons à atteindre cet objectif. En conséquence, je suis heureux que le *Budget* ait prévu la somme supplémentaire de 25 millions \$ qui vient doubler le budget consacré à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain. Grâce à ces fonds, le gouvernement du Canada sera en mesure de respecter son engagement mentionné dans le *discours du Trône* et qui vise à étendre la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain avec l'aide des provinces et des municipalités qui sont prêtes à le faire.



ANNEXE G

La SAMU est destinée à être conçue et mise en œuvre localement par le biais du travail réalisé avec des communautés autochtones urbaines locales. Nous faisons les choses ainsi parce que les Autochtones qui vivent en milieu urbain nous ont dit que c'est ce qu'ils préféreraient. Nous employons ces approches novatrices parce que les recherches démontrent qu'elles donnent des résultats favorables.

La SAMU est destinée à aider les gouvernements à apprendre à mieux travailler ensemble et avec les communautés locales. Cependant, pour que des projets tels que la SAMU soient véritablement couronnés de succès, les Autochtones doivent, eux aussi, mieux travailler ensemble. Nous avons besoin que vous, à titre de représentants des Autochtones du Canada, vous regroupiez avec les Autochtones vivant en milieu urbain de votre région et leurs organismes locaux et que vous travailliez avec nous.

Le développement économique représente une autre sphère dans laquelle le gouvernement du Canada peut mettre en œuvre des mesures concrètes pour respecter les Autochtones. À titre d'exemple, dans l'Ouest, là où vit la majorité des Autochtones, nous savons que le développement des ressources naturelles connaît un essor et les sociétés sont à court de personnel à embaucher.

Nous savons également que les jeunes Autochtones ont besoin d'aide à la formation et à la transition pour décrocher leurs premiers emplois.

En travaillant avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, nous pouvons tirer parti de ces débouchés en matière de développement économique pour progresser avec les Autochtones, notamment dans le Nord de la Saskatchewan et la région de Primrose Lake.

Le fait de procéder ainsi se révélerait bénéfique sur plusieurs fronts : Les Autochtones acquièrent de la formation et décrochent des emplois; le développement économique a des répercussions favorables, tel que des emplois et de la formation pour d'autres Autochtones et des entreprises dérivées, sur les économies régionales; les



ANNEXE G

communautés sont réunies; et les relations à plus long terme que nous souhaitons établir avec les autres ordres de gouvernement, les peuples Autochtones et le secteur privé s'en trouvent davantage rehaussées.

Les débouchés en matière de développement économique ne sont ni limités aux régions du nord des provinces ni liés aux ressources naturelles; ils sont partout où se pose votre regard, même dans les centres-villes. C'est là une sphère dans laquelle j'aimerais voir la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain étendre ses efforts. Nous devons être davantage proactifs à l'endroit de nos partenaires et rechercher activement des occasions avec le secteur privé si nous voulons tourner la page et tailler une place aux peuples autochtones du Canada.

RELATIONS

Après l'inclusivité et le partenariat, les relations sont le troisième facteur qui nous permettra de faire bouger les choses. Nous devons bâtir de meilleures relations avec les Autochtones, avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les autres.

La Résolution des questions des pensionnats indiens Canada continue d'être un symbole frappant de la relation compromise entre les Autochtones et tous les Canadiens. Aborder l'héritage de plus de 100 ans de pensionnats est un des points les plus redoutables de notre processus de renouveau et réconciliation en tant que nation. Toutefois, nous devons continuer à aborder notre passé collectif si nous voulons que notre nation devienne équitable et ouverte à tous.

Nombre d'entre vous sont allés dans des pensionnats. Vous êtes aussi sûrement nombreux à avoir des membres de votre famille qui sont allés dans des pensionnats et qui vivent avec des souvenirs pénibles et difficiles.

En tant que gouvernement, nous avons été confrontés au besoin d'agir rapidement et d'être proactifs.



ANNEXE G

Nous savons que le processus de guérison n'est pas terminé, et que d'autres efforts devront être déployés à cet égard. Nous devons collaborer avec les Autochtones et leurs communautés afin de déterminer l'approche qui permettra cette guérison. Je devrais travailler de concert avec mes collègues pour veiller à ce que des investissements pertinents et adéquats soient envisagés dans les prochains mois.

Nous avons donc concentré toutes les ressources du gouvernement pour traiter de la question de l'héritage des pensionnats indiens par l'entremise d'un nouveau ministère nommé Résolution des questions des pensionnats indiens Canada.

Le mandat de ce ministère est de travailler en association avec les autres ministères fédéraux, les Autochtones, les églises, les gouvernements provinciaux et les autres groupes intéressés à la mise en oeuvre des objectifs de plus grande envergure du gouvernement fédéral visant à guérir et réconcilier, et à la résolution des problèmes soulevés par le système des pensionnats.

En novembre 2003, nous avons dévoilé le Cadre de règlement national. Ce cadre est une approche novatrice de guérison et de réconciliation sans égard au statut. Son point central est un mode alternatif de règlement des conflits aussi appelé procédure MARC. Cette procédure offre aussi des services de santé et des activités de commémoration, ainsi qu'un mode alternatif de règlement. Le MARC représente l'avenir. C'est un moyen auxiliaire et opportun pour régler les réclamations qui encourage le respect de la vie privée et la confidentialité.

Je suis le premier à admettre que nous n'en avons pas fait suffisamment pour propager la procédure MARC aux communautés et aux organisations. Mais, vous avez ma parole que ce gouvernement continuera de distribuer ce message.

Je crois que, en fin de compte, la procédure MARC sera reconnue comme étant un modèle novateur d'avant-garde au Canada et au niveau international conçu pour



ANNEXE G

adresser les griefs historiques et les réparations. En fait, le modèle MARC a retenu l'attention internationale en Australie, en Amérique du Sud et au centre de l'Est.

Ce modèle est basé sur le respect et la dignité. Il prépare le terrain pour des partenariats améliorés, une confiance accrue et un respect mutuel entre le Canada et les survivants, et, en fin de compte, avec la communauté autochtone.

Le MARC a été développé suite à des discussions approfondies avec d'anciens élèves, leurs avocats, les chefs autochtones et les représentants de l'église. Nous continuons à travailler étroitement avec les survivants et la direction des organismes autochtones nationaux afin de veiller à ce que les problèmes et les points soulevés relatifs au MARC soient examinés et abordés conjointement. Nous croyons que cette procédure fait preuve de notre engagement profond à traiter les choses d'une nouvelle façon et met l'accent sur un dialogue renouvelé et le développement collaborative de la politique.

Le MARC n'est pas parfait, mais il représente une bonne option. Nous continuerons de travailler en coopération avec les communautés autochtones afin d'élaborer des améliorations possibles.

Le traitement de la question de l'héritage laissé par les pensionnats continuera de poser des défis, comme celui imposé à nos relations suite à notre décision d'en appeler de l'affaire *Blackwater*. La décision d'interjeter appel de l'affaire *Blackwater* en était une bien fondée à de nombreux égards. L'appel envoie un message sérieux relativement à la dissuasion et assure que les organismes sans but lucratif, tels que les églises, sont responsables des actions posées par leurs employés. Toutefois, comme vous en avez entendu parler ce matin, le préjudice causé à notre relation avec l'Assemblée des Premières nations et, encore plus important, avec les survivants eux-mêmes, ne peut être mesuré.

Comment pouvons-nous comparer des décisions difficiles comme l'appel de *Blackwater* avec la réalité à laquelle les survivants sont confrontés? Ils sont âgés, ils font face à la maladie et ils sont à nouveau victimes du même système qui, nous croyions, devait leur venir en aide.



ANNEXE G

Nous devons améliorer nos relations avec les Métis. Depuis l'époque de Louis Riel, ils ont dû se battre pour leurs droits. Et le 19 septembre, la Cour suprême du Canada a publié sa toute première décision sur les droits ancestraux des Métis. L'arrêt *Powley* a confirmé que les Métis forment un peuple distinct qui détient des droits ancestraux collectifs - un peuple à part entière qui possède les droits qui s'y rattachent. L'arrêt *Powley* a été un point tournant au niveau des relations entre les Autochtones et le gouvernement du Canada. Nous comprenons ce qui a mené à cette décision et nous tournons la page; nous renouvelons la relation. Cette décision a changé la nature de notre relation avec les Métis. Nous sommes déterminés à poursuivre notre travail avec les provinces, les territoires et les organismes métis pour réagir aux incidences de cet arrêt.

À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada participe à des discussions multilatérales. Nous travaillons de concert avec les gouvernements provinciaux et le leadership du RNM pour réagir à la décision de la Cour suprême. Ces discussions sont significatives parce qu'elles rassemblent, pour la première fois depuis des années, l'ensemble des partenaires nécessaires à la mise en œuvre du type de modifications proposées par l'arrêt *Powley*. À cet égard, je suis heureux d'annoncer que le gouvernement du Canada a prévu 20,5 millions \$ dans le *Budget* de cette année pour faciliter une réaction relativement à l'arrêt *Powley*.

Je suis également heureux de confirmer mon engagement à tenir une rencontre entre les ministres et les chefs dès que nous pourrons l'organiser. Le travail de mise en œuvre relativement à l'arrêt *Powley* illustre magnifiquement la nouvelle approche du gouvernement du Canada face à ces questions : travailler ensemble en partageant des responsabilités.

Depuis que la décision dans la cause *Powley* a été rendue, nous avons également pu compter sur la très grande collaboration du président Chartier et du Ralliement national des Métis. Je les remercie de leur appui en vue d'encourager nos concitoyennes et concitoyens canadiens à se comporter de manière responsable et collaborative à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans la cause *Powley*. Dans l'Est, le Chef



ANNEXE G

Dorey et le Congrès des Peuples Autochtones ont également joué un rôle dans la transmission responsable du message et je les remercie de leur collaboration.

La journée d'aujourd'hui doit jouer un rôle dans la création de meilleures relations avec les organismes autochtones nationaux. Si vous me le permettez, j'aimerais parler quelques instants de deux organismes autochtones nationaux avec lesquels j'entretiens une relation spéciale - le CPA et le RNM.

Depuis que je suis devenu Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits en décembre dernier, j'ai été constamment impressionné par le Chef Dwight Dorey et le Congrès des Peuples Autochtones. Le Congrès transmet souvent des idées créatives au gouvernement du Canada, principalement concernant les stratégies liées au marché du travail et à la formation. J'espère sincèrement que le Congrès continuera d'offrir ces solutions novatrices à des problèmes confrontés par les Autochtones hors-réserve et j'attends avec impatience de pouvoir travailler avec le Congrès pour amener ces idées dans la pensée politique du gouvernement.

L'autre organisme autochtone national avec lequel j'ai une relation spéciale est le Ralliement national des Métis. Le Ralliement m'a accueilli dans ses communautés et m'a démontré ce qu'il en était des Métis de l'Ouest. Notre solide relation bilatérale a contribué récemment à une transition sans heurts relativement à la saison automnale des récoltes lorsque la cause *Powley* s'est insérée dans les discussions multilatérales tenues avec les provinces pour que l'arrêt *Powley* aborde les récoltes des Métis. Le Ralliement a aussi profité d'excellentes relations avec de nombreux ministères fédéraux telles que démontrées par leur entente avec le Développement de la stratégie en ressources humaines et leur travail effectué avec Santé Canada pour ne nommer que quelques exemples.

Mais il n'y a pas que le gouvernement du Canada qui a besoin d'améliorer ses relations. Les groupes autochtones doivent aussi travailler ensemble. Nous n'atteindrons jamais l'objectif du Premier ministre visant à ce que les Canadiens Autochtones participent entièrement à la vie nationale à moins que les Autochtones ne travaillent aussi ensemble pour l'atteindre.



ANNEXE G

En ce qui concerne le gouvernement du Canada, l'importance des relations ne se termine pas avec les Autochtones. Le gouvernement du Canada a besoin de relations solides et de confiance avec les provinces, les territoires et les autres partenaires. Nous devons nous ajuster au fait que de nombreux Autochtones vivent hors-réserve et que notre responsabilité ne prend pas fin à la limite des réserves.

Je crois que les paroles du *discours du Trône* concernant le mal causé à la condition sociale des Autochtones en raison des disputes de juridiction entre les gouvernements fédéral et provinciaux aidera le gouvernement du Canada à atteindre une responsabilité partagée pour aborder les problèmes des Autochtones. Je crois **fermement** que plusieurs des provinces sont prêtes pour ce type d'approche. Et je crois que nous devons **collectivement** la saisir et ce, sans réserve.

En tant que gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, nous devons trouver une façon de passer outre les arguments stériles et paralysants portant sur les juridictions et les renvois de responsabilité afin de travailler à obtenir un partenariat constructif avec les Autochtones et entre nous-mêmes dans le but de créer une réelle différence dans la qualité de vie des Autochtones. Il est nécessaire d'atteindre une meilleure cohérence des programmes intergouvernementaux et, dans certains cas, une intégration.

CONCLUSION

En tant que gouvernements et en tant qu'Autochtones, nous vivons dans un monde différent de ce qu'il était auparavant. La vaste majorité des Autochtones vit hors-réserve et de nombreux Autochtones passent de la vie dans les réserves à celle hors-réserve, passant souvent d'une à l'autre. La cause *Powley* a changé le monde des droits autochtones en affirmant que les Métis **sont** des gens ayant des droits. Et les disputes de juridiction du passé vont en diminuant.

Le gouvernement du Canada a 30 ans de relations avec les cinq organismes autochtones nationaux, soit le Congrès des Peuples Autochtones, le Ralliement national des Métis, l'Assemblée des Premières nations, l'Association des femmes autochtones du Canada et le Inuit Tapiriit Kanatami, et aujourd'hui est l'occasion rêvée de commencer à renouveler ces relations.



ANNEXE G

Il est capital que, en tant que gouvernement, nous gardions une large vue d'ensemble afin que nous puissions avoir une inclusivité, des partenariats et des relations avec **tous** les Autochtones.

Je crois que chacun d'entre nous a en sa possession une occasion extraordinaire d'apporter une différence positive dans la vie de ces Autochtones qui ne partagent pas actuellement les heureux coups du sort offerts par notre pays. Et je crois qu'aujourd'hui est un bon départ pour tourner la page en ce qui concerne le renouveau, le respect et les relations.

Je vous remercie.



ANNEXE H

L'HONOURABLE ANDREW TELEGDI

Secrétaire parlementaire du Premier ministre
particulièrement chargé des affaires autochtones

lors de la

Table ronde Canada-Autochtones

le 19 avril 2004

Merci beaucoup. Chers Anciens, dirigeants, jeunes représentants, amis et collègues, laissez-moi d'abord vous dire que si certains ministres du Cabinet sont absents, c'est que la période de questions est commencée. Ils seront de retour, ainsi que le Premier ministre, dès qu'elle sera terminée.

Lorsque l'Ancien Commanda a parlé de la façon dont les Premières nations ont accueilli les Français et les Anglais pour partager cette magnifique terre qu'est le Canada, j'ai pensé à ce que j'ai ressenti, en 1957, en tant que réfugié, lorsque je suis arrivé de Hongrie avec mes parents, mon frère aîné et ma soeur. Deux jours après notre arrivée, nous avons assisté à un pow-wow dans le parc Stanley, à Vancouver. Le jeune garçon que j'étais était fasciné. En tant que réfugié, je possédais un vif intérêt pour les droits de la personne. Mon bon ami, le chef héréditaire Buddy Recalma de Qualicum (Colombie-Britannique), qui est décédé il a de cela 17 mois, m'a appris que les premiers défenseurs des droits de la personne au Canada ont été les Autochtones. Il m'a offert une épinglette commémorative du soixantième anniversaire de la fraternité des Autochtones de la Colombie-Britannique, et je la porte toujours avec fierté. Elle me donne courage et inspiration.

De nombreuses fois, le chef Recalma, les dirigeants autochtones de la Colombie-Britannique et moi-même avons rencontré le Premier ministre, à l'époque où il était ministre des Finances. Au cas où vous vous demanderiez comment un réfugié hongrois a abouti secrétaire parlementaire particulièrement chargé des affaires autochtones, voilà comment, en gros, cela s'est passé.



ANNEXE H

J'ai beaucoup été impressionné par la discussion tenue dans la matinée concernant le renforcement des relations et l'exploration de moyens novateurs pour mieux collaborer. En me promenant d'un groupe à l'autre, j'ai été frappé par le caractère audacieux des idées émises par les différents groupes. De toute évidence, la situation actuelle est inacceptable. Le sentiment d'engagement collectif envers l'amélioration était palpable. J'espère que cet après-midi, nous continuerons à trouver de nouvelles façons de voir les choses et à faire progresser les relations dans certains domaines clés.

Cet après-midi, nous avons deux buts.

Premièrement, il faudra discuter des initiatives sur lesquelles nous travaillons et de la façon dont nous pourrions faire fond sur nos progrès tout en explorant de nouvelles idées pour améliorer considérablement la qualité de vie des Autochtones.

Deuxièmement, il faudra considérer des étapes concrètes que nous pourrions suivre ensemble pour faire avancer ces priorités stratégiques.

Cet après-midi, nous étudierons le développement économique, l'éducation, la santé, le logement et l'atteinte de résultats, dont la planification, l'évaluation et la reddition de comptes.



ANNEXE I

CHEF NATIONAL DWIGHT DOREY

Congrès des peuples autochtones

Allocution

lors de la

Table ronde Canada-Autochtones

le 19 avril 2004

Je vous remercie, Monsieur le Ministre. J'aimerais avant tout exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à nos Anciens, ainsi qu'aux joueurs de tambour, pour la cérémonie d'ouverture. Je tiens par contre à signaler, aux fins du compte rendu, que je suis déçu de constater que le Premier ministre et plusieurs autres membres du Cabinet ne sont pas là, comme vous l'avez signalé, pour entendre l'exposé de l'organisation que je représente. J'espère qu'il en sera autrement la prochaine fois.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour suggérer que nous réfléchissions tous quelques minutes à ce qui nous a amenés ici. Il est regrettable que Clément Chartier n'ait pas pu participer en raison de certains problèmes de santé. Plusieurs autres personnes nous ont rendu de fiers services par le passé, comme Harry Daniels, qui a été dans l'incapacité de venir pour cause de mauvaise santé, puis quelques autres, comme Wilf Peltier, George Manuel, Mary Two Axe Early, Richard Hatfield et Joe Ghiz, qui ont entrepris une autre étape de leur parcours. Ces personnes nous ont aidés à participer à cette table ronde et je pense que nous leur devons des remerciements.

Le Premier ministre m'a demandé d'entamer la discussion sur les priorités stratégiques et sur la nécessité d'obtenir des résultats. Nous apportons tous notre point de vue dans le cadre de cette tâche qui consiste à établir les priorités et à prendre des mesures pour suivre les résultats et pour les améliorer. Je suis le porte-parole d'une des organisations nationales qui représentent les Autochtones, le Congrès des peuples autochtones. Je parle au nom des Autochtones hors-réserve et des Métis à l'échelle nationale.



La plupart d'entre eux vivent en milieu urbain, mais un grand nombre vivent également dans des localités rurales ou éloignées. Les personnes dont je suis le porte-parole sont souvent appelées le peuple oublié. Cela a un lien direct avec ce que je voulais dire au sujet de l'établissement des priorités ainsi que de l'obtention de résultats et de leur évaluation. Je pense qu'il est essentiel de partir sur de bonnes bases.

C'est là la première priorité. Qu'est-ce que j'entends par là? Laissez-moi attirer votre attention sur quatre principes qu'il est, d'après moi, essentiel d'appliquer pour que les efforts déployés pour répondre aux besoins sociaux, économiques et culturels de tous les Autochtones soient fructueux.

Le premier principe de base consiste à contester la plupart des hypothèses sur lesquelles repose le maintien du statu quo, et de le faire honnêtement. Comme l'a mentionné le Premier ministre, la plupart des soi-disant politiques applicables actuellement aux peuples autochtones ont échoué parce qu'elles ont été conçues pour nous mais sans que nous ayons participé à leur élaboration. Plusieurs gouvernements successifs ont adopté des idées préconçues à notre sujet, et au sujet de nos besoins. Et ils ont omis de confronter ces idées préconçues à la réalité ou aux desiderata de nos collectivités. La plupart des personnes ici présentes savent quel type d'idées préconçues sont les plus préjudiciables.

Un de ces préjugés touche ce qu'est un vrai Indien ou un vrai Métis. On pense que les vrais Indiens vivent dans les réserves et qu'ils ont un mode de vie ancestral ou tribal. Cette idée sous-entend tout naturellement que nous devons pour nous faire une place dans la société canadienne, abandonner nos identités, nos cultures et notre statut particulier de peuples fondateurs du Canada. La politique urbaine actuelle est fondée en très grande partie sur l'hypothèse que les Autochtones se regroupent dans les villes parce qu'ils n'arrivent pas à obtenir les services dont ils ont besoin dans les réserves ou dans les régions rurales. C'est un mythe.

La migration vers les zones urbaines dure depuis plusieurs dizaines d'années et se maintient à un niveau relativement constant. La réalité est que la forte augmentation de la population autochtone en milieu urbain n'est pas due à la migration, mais à un phénomène naturel, à savoir que les gens s'implantent dans les zones urbaines et y élèvent leur famille. Il est essentiel de comprendre ce facteur fondamental avant



d'examiner les mesures à prendre pour relever le défi que pose la population autochtone en milieu urbain.

Les Autochtones vivant en milieu urbain ont les mêmes ambitions de participer à la conception et à la prestation des services que leurs cousins qui vivent dans les réserves ou que leurs voisins non autochtones. Dans les villes canadiennes, le mythe de la migration autochtone les a toutefois privés de cette possibilité de participation. Les Autochtones veulent participer à la vie économique, sociale et culturelle dont jouissent les autres Canadiens. On ne peut toutefois pas s'attendre à ce que leurs efforts soient couronnés de succès à ce chapitre tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas accès aux occasions ni aux outils nécessaires pour assurer leur intégrité culturelle et leur survie communautaire.

Une autre idée préconçue qui entrave notre progrès est que nos collectivités, fragmentées par des idées imposées et fausses depuis près de deux siècles, peuvent entreprendre une réforme et se repositionner avec une aide minime, voire sans aucune aide, et sans que cela ait des conséquences pour nos structures gouvernementales et sociales.

La meilleure solution à ce problème est un dialogue franc et honnête. Cela implique également qu'il faut prendre des risques. Nous devons être réceptifs à toutes les personnes qui sont en mesure d'apporter leur contribution, et pas seulement à celles qui nous approuvent ou qui nous appuient. Les Canadiens et les Canadiennes ont du courage. En tant que Canadiens, nous sommes fiers d'être des gardiens de la paix et des bâtisseurs de la démocratie à l'échelle planétaire. Il est essentiel que nous nous appuyions sur le même sentiment de fierté à l'échelle nationale. La survie de nos collectivités est le principal défi qui se pose à tous les Autochtones, et à toutes les personnes ici présentes. Nous sommes assujettis depuis trop longtemps à des efforts soutenus d'assimilation socio-économique pour en ignorer les conséquences. Il ne faudra pas uniquement des ressources et une volonté d'engagement pour renverser la vapeur mais il faudra aussi du temps. Il sera en outre essentiel que les idées préconçues, les idées fausses et les croyances dépassées fassent place à un jugement rationnel, au dialogue et à la coopération.



La deuxième idée préconçue en est une dont le discours du Trône se fait l'écho. Nous devons rendre compte à des personnes, et non à des paliers de compétence ou à des systèmes juridictionnels dans lesquels nous n'avons aucun droit de parole ni aucune influence. Les membres de nos collectivités, qu'ils habitent en milieu urbain, dans des réserves, en milieu rural ou dans des régions éloignées, et qu'ils soient inscrits ou non, vivent dans des familles qui ont besoin du soutien de leurs collectivités sans distinction, sans discrimination et à l'abri des conflits de compétence.

Pour que les efforts portent leurs fruits, il est essentiel que ce principe fondamental soit indistinctement applicable à toutes les initiatives dans le domaine social, dans le domaine éducatif, dans celui de la santé et dans celui du développement économique. Nous ne pouvons toutefois prétendre que les conflits de compétences cesseront du jour au lendemain.

Nos organisations s'y appliquent depuis plus de 30 ans, avec des résultats très limités. L'obstacle juridictionnel n'est pas seulement fédéral ou provincial; il est également lié à la distinction qui est faite entre les Autochtones vivant en réserve et ceux vivant hors-réserve, entre les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits, entre les Métis et les Premières nations.

Lorsqu'il est raisonnable d'axer les efforts sur les problèmes particuliers auxquels sont confrontés les collectivités inuites vivant en réserve ou les Métis inuits qui vivent dans le Nord ou encore les Métis qui vivent dans les régions rurales de l'Ontario ou du nord de la Saskatchewan, c'est précisément ce qu'il faut faire. Mais si l'on met l'accent sur des programmes nationaux en matière de santé et d'éducation, il faut éviter que ce soit lié au statut ou au lieu de résidence, ou que ces programmes fragmentent les familles et les collectivités.

La Commission royale sur les peuples autochtones nous a fait des recommandations très pertinentes pour éviter ces obstacles, mais la plupart n'ont pas encore été mises à l'essai. L'une d'entre elles portait sur la reddition de comptes par les institutions d'envergure nationale, condition préalable essentielle à la négociation de l'autonomie gouvernementale dans les traités modernes. La plupart des discussions en cours au sujet de l'autonomie gouvernementale n'en tiennent pas compte et échouent, et c'est pour cette raison précisément. Après avoir dépensé 60 millions \$ pour cette Commission



royale, il est peut-être temps de mettre quelques-unes de ses autres recommandations à l'essai. Le Congrès a à cet égard des propositions très précises sur lesquelles on pourrait s'appuyer et dont l'une est de mettre en place une loi sur les autorités autochtones.

Le troisième principe fondamental est qu'il est absolument essentiel de régler la question de la *Loi sur les Indiens*. Il ne suffit pas de dire qu'on va s'atteler à la tâche sans préciser de date ou qu'on le fera après avoir réglé un autre problème. Il est impératif de régler ce problème immédiatement. En tant que Micmac et que père, je suis profondément choqué que mes enfants doivent se soumettre à des critères de pureté raciale qui sont des reliquats de l'Europe du XIX^e siècle pour obtenir de l'aide pour leurs études, s'ils en ont besoin, ou qu'ils doivent éviter de se faire arrêter pour avoir pratiqué la pêche pour subvenir à leurs besoins essentiels. Qu'est-ce qui justifie le maintien d'une telle loi au XXI^e siècle? En vertu de quelle logique le gouvernement fédéral devrait-il assujettir l'octroi d'une aide financière ou l'accès à certains droits à des critères artificiels fondés sur l'identité raciale et sur l'existence communautaire?

En continuant à tolérer cette loi extrêmement choquante, on aggrave le mal et on lui permet de faire davantage de dégâts. C'est un message dont chacun des membres des Premières nations doit accepter la responsabilité. Un trop grand nombre de nos décisions sont prises en fonction du statut ou en se préoccupant du partage du gâteau, ou encore en protégeant des positions encouragées par les distinctions faites dans la *Loi sur les Indiens*. Quiconque pense que nous pouvons atteindre les objectifs de l'autonomie gouvernementale et de l'autosuffisance pour les peuples autochtones sans provoquer de bouleversements ou de remous a besoin de retomber les pieds sur terre.

Pour renouveler la relation et obtenir des résultats, il sera nécessaire de régler le cas de cette loi qui entrave notre progrès depuis un siècle et demi, à savoir la *Loi sur les Indiens*.

Un quatrième principe fondamental est lié à une déclaration que le Premier ministre a faite l'autre jour à Toronto. Il a dit qu'à notre époque, les probabilités que des occasions se présentent sont plutôt minces et qu'il fallait créer les occasions. Pour créer des occasions, il est nécessaire de se fixer des buts et des objectifs précis, et de le faire ensemble. Les objectifs doivent avoir un sens et correspondre à une réalité concrète pour les collectivités et les individus. Il est essentiel que nous fixions le nombre précis



d'emplois à créer et les secteurs dans lesquels ces emplois doivent être créés. Il est essentiel de préciser les mesures d'ordre financier et les mesures de planification et de formation qu'il faudra mettre en place pour créer ces emplois et doter les postes correspondants. Il est nécessaire d'axer les efforts déployés sur la mise en place de services de santé abordables en éliminant les obstacles à l'accès équitable en ce qui concerne les personnes qui sont dans le besoin.

Nous pouvons fixer des objectifs précis en matière de construction de logements neufs pour les Autochtones vivant en milieu urbain ou en milieu rural, comme nous l'avons fait avant que le programme de construction de logements pour les Autochtones hors-réserve ne soit annulé, il y a une dizaine d'années. Nous pouvons certainement fixer d'un commun accord des objectifs précis en ce qui concerne l'éducation de nos enfants, étant donné que c'est sur eux que reposent tous nos espoirs pour l'avenir. Il faut établir des objectifs qui nous incitent à axer nos efforts sur tout ce qui a de l'importance. Il s'agit du pouvoir d'apprendre et de se perfectionner tout au long de sa vie. Il est primordial de se fixer des objectifs qui mettent un terme aux inégalités entre Autochtones, des objectifs qui soient axés sur les besoins et qui soient porteurs de réussite.

Créer des occasions, c'est aussi accepter que la gouvernance et l'autonomie gouvernementale aillent de pair avec la responsabilité. Le Canada a atteint l'objectif du gouvernement responsable depuis bien plus d'un siècle, et ce, en grande partie grâce aux richesses tirées des territoires et des ressources autochtones. Ces ressources ont été achetées mais, le plus souvent, elles étaient en quelque sorte « empruntées ». Nos institutions et notre gouvernement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves, que ce soit en milieu urbain ou rural, ne pourront créer de véritables occasions que si nous générons de plus en plus ces richesses dans nos propres collectivités.

Pour créer des occasions dignes de ce nom, il est essentiel que nous mettions les membres de notre famille autochtone au travail.

Pour ce faire, et pour gouverner de façon responsable, nous devons accepter la nécessité d'augmenter nos revenus. L'évaluation des résultats est la deuxième moitié de cette équation. Nous avons tous besoin de faire un bilan de la situation. Nous avons tous besoin de savoir quelles initiatives ne permettent pas d'obtenir les résultats escomptés



et quand et pourquoi elles ne sont pas efficaces ou encore quelles initiatives portent leurs fruits.

C'est pourquoi je recommande que l'on établisse un échéancier et des mécanismes précis en matière de rapports. Étant donné que c'est en 2007 qu'aura lieu le 25^e anniversaire de l'article 35 de la Constitution, cette année ne serait-elle pas une échéance idéale pour certains résultats concrets? Il est essentiel non seulement que nous soulignons dignement la promesse que représente l'article 35, mais aussi que nous tenions cette promesse et que nous la concrétisions. Nos échéances et nos règles en matière de présentation de rapports sont peut-être pertinentes en ce qui concerne nos objectifs stratégiques en matière de santé, de logement et d'éducation, mais des échéances sont essentielles; nous aurons donc inévitablement des obligations à remplir annuellement, ainsi qu'à moyen et à long terme, en matière de contrôle, d'évaluation et de présentation de rapports.

À cet égard, le Premier ministre a entrepris d'aider nos organisations à acquérir de nouvelles capacités et à faire état des progrès réalisés. Nous devons prendre des mesures pour présenter des rapports sur nos progrès individuels, en tant qu'organisations et en tant que gouvernements autochtones, et pour faire un suivi et un rapport sur la performance du gouvernement fédéral et celle des premiers ministres provinciaux.

En conclusion, je tiens à mettre l'accent sur quelques domaines où un consensus sur les principes fondamentaux semble essentiel pour fixer des priorités réalisables dans le cadre du processus en cours et rendre compte des résultats. Les quatre principes de base que je propose sont tout simples. Le premier est qu'il faut rendre des comptes aux personnes auxquelles nous fournissons des services et dont nous représentons le droit de négociation. L'imputabilité n'est pas réalisable si l'on ne fait pas d'investissement dans l'édification de la nation, si l'on ne met pas en place des réformes institutionnelles en milieu autochtone et dans les milieux gouvernementaux.

Le deuxième est qu'il est essentiel de faire en sorte que notre ciblage des questions et des problèmes à régler soit lié à la réussite et à une reddition de comptes axée sur les résultats. Il faut éviter que la plupart des programmes à caractère social ou axés sur la santé en dehors du contexte des réserves provoquent un éclatement des familles et des



ANNEXE J

collectivités parce qu'ils s'appuient sur des critères d'admissibilité non pertinents ou parce qu'on a confié la planification et l'exécution à des personnes qui ne sont pas tenues de rendre des comptes à la collectivité concernée.

La participation à la planification et à l'exécution doit être globale et inclusive.

Le troisième est qu'il est essentiel de ne pas tolérer, ni même de prolonger d'un an, le joug de la *Loi sur les Indiens* qui nous impose des définitions de notre identité fondées sur la race, définitions qui sont une source de discorde.

Enfin, nous devons créer des occasions et évaluer notre performance en fixant des objectifs précis et en acceptant de présenter, à intervalles réguliers, aux Autochtones et à tous les Canadiens et Canadiennes, des rapports transparents et autocritiques.

Je tiens à remercier le Premier ministre d'avoir fait clairement la preuve qu'il comprend le défi que pose une véritable égalité, et de manifester la volonté de le relever.

Je vous remercie pour votre attention et me réjouis à l'avance de la continuation de notre participation égale et équitable à ce processus.

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE KUKDOOKAA TERRI BROWN

Association des femmes autochtones du Canada

Allocution

lors de la

Table ronde Canada-Autochtones

le 19 avril 2004



ANNEXE J

Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je vous remercie. Je voudrais d'abord vous présenter des femmes qui sont venues de localités très éloignées pour assister à cette table ronde. La première, assise à ma droite, est Gina Dolphus. Elle est vice-présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada et présidente de la Native Women's Association of the Northwest Territories. Voici maintenant la seule et unique Clara Gloade, qui est secrétaire de l'AFAC et présidente de la Nova Scotia Native Women's Association. Voici aussi Elizabeth Asp qui est présidente du Yukon Aboriginal Council. Cheryl Ward est une jeune membre du New Brunswick Aboriginal Women's Council et notre représentante au conseil des jeunes de l'Association des femmes autochtones du Canada.

Je voudrais tout d'abord vous saluer de la part de l'Association des femmes autochtones du Canada. Bonjour à tous et à toutes. C'est pour moi un honneur que d'avoir ainsi la possibilité de rencontrer ici le Premier ministre, qui est absent pour l'instant, d'autres parlementaires, ainsi que nos frères et sœurs de l'Organisation autochtone nationale à l'occasion de cette première Table ronde Canada-Autochtones.

L'Association des femmes autochtones du Canada y voit une occasion d'améliorer la relation entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones et de veiller à ce que la voix des femmes des Premières nations et des femmes métisses soit entendue dans le cadre de l'élaboration de la future politique autochtone au Canada. Nous tenons incidemment à remercier le peuple algonquin de nous accueillir sur son territoire.

Pendant le peu de temps dont je dispose aujourd'hui, je compte exposer brièvement notre position sur notre campagne « Sœurs d'esprit », la pauvreté autochtone et les priorités stratégiques à l'ordre du jour pour cet après-midi, le développement économique, l'éducation, le logement et la santé. La campagne « Sœurs d'esprit » a pour objet de sensibiliser davantage la population au nombre alarmant de cas de violence liée à la race dont sont victimes les femmes autochtones, qui entraînent trop souvent leur disparition et leur décès.



ANNEXE J

D'après nos estimations, au cours des 30 dernières années, environ 500 femmes autochtones de diverses collectivités autochtones du Canada ont été portées disparues.

Il s'agit là d'une situation urgente liée dans laquelle les femmes autochtones ne sont plus en sécurité. Nous demandons que le gouvernement fédéral mette sur pied un fonds de 10 millions de dollars pour mettre en œuvre la campagne « Sœurs d'esprit ».

Cette année, l'Association des femmes autochtones au Canada aura besoin de ressources pour élaborer un plan stratégique qui sera mis en œuvre lorsque cet engagement aura été pris. Ce plan contiendra des programmes de recherche et d'éducation ainsi que des programmes communautaires ayant pour but d'aider les femmes autochtones marginalisées qui sont vulnérables à cette forme extrême de violence.

Il faut agir de toute urgence.

Une intervention immédiate est nécessaire pour mettre un terme aux homicides insensés dont sont victimes des femmes autochtones au Canada. Je suis par conséquent heureuse de signaler que vendredi j'ai rencontré le chef national et qu'il nous a accordé son appui pour ce plan.

En ce qui concerne la pauvreté, il est mentionné dans le récent discours du Trône que les conditions de vie dans beaucoup trop de communautés autochtones ne peuvent être qualifiées que de honteuses. Nous félicitons le gouvernement du Canada de reconnaître la gravité des problèmes socioéconomiques auxquels font face les Autochtones. De nombreuses études indiquent que les peuples autochtones du Canada vivent dans des conditions semblables à celles que connaissent les habitants des pays en développement. Les conclusions sont particulièrement préoccupantes en ce qui concerne les femmes. Le taux de pauvreté chez elles est beaucoup plus élevé que chez les hommes. Quarante-trois pour cent des femmes autochtones vivent dans la pauvreté alors que le taux de pauvreté est de 35 % en ce qui concerne les hommes autochtones. La pauvreté touche plus de la moitié des enfants autochtones du Canada, soit 52 %.



ANNEXE J

Le taux d'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes autochtones a atteint des niveaux qui dépassent les 90 % dans certaines collectivités où les Autochtones représentent moins de 10 % de la population. Ce qui est triste, c'est que ces enfants sont exploités plus facilement parce que leurs besoins fondamentaux en matière d'alimentation, de logement et d'habillement ne sont pas satisfaits. La lutte à la pauvreté dans les collectivités autochtones doit devenir une priorité pour le gouvernement actuel.

Il est essentiel que le Canada élabore, avec le concours des organisations nationales autochtones, une stratégie ayant pour but d'alléger l'abjecte pauvreté qui frappe nos collectivités et qui est en grande partie responsable des taux de violence et de décès extrêmement élevés chez les femmes autochtones.

En ce qui concerne les priorités stratégiques dans le cadre de cette table ronde, le développement économique peut contribuer à faire baisser le taux de pauvreté et le taux de violence chez les femmes autochtones si l'on adopte une approche globale et que les nombreux facteurs responsables de l'oppression des peuples autochtones sont examinés de façon globale. Ce n'est toutefois pas l'approche qui a été adoptée au cours des dernières années. Au lieu de mettre en place des mesures de développement économique visant à aider les femmes autochtones, le gouvernement fédéral a plutôt réduit les dépenses dans ce secteur.

L'Association des femmes autochtones du Canada a été touchée par des réductions de 500 et de 2 000 \$ du montant des subventions fédérales en matière de développement des ressources humaines et de développement des compétences. Ces compressions réduisent la capacité de notre organisation de répondre aux besoins des femmes en matière d'emploi et de formation. L'Association des femmes autochtones du Canada reçoit 0,7 % des fonds totaux prévus dans le cadre de cette entente, alors que les femmes autochtones représentent 53 % de la population autochtone. Il est impératif que les organisations de femmes autochtones jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de ce type de stratégies si l'on veut que la situation socioéconomique des femmes autochtones change.



ANNEXE J

En termes concrets, l'Association demande au gouvernement fédéral de rétablir ou d'accroître les niveaux de financement pour que l'on puisse répondre adéquatement aux besoins des femmes autochtones du Canada en matière de développement économique.

Par ce type d'initiative, le Premier ministre Paul Martin se démarquera de son prédécesseur en démontrant qu'il ne se contente pas de faire de vagues promesses, mais qu'il est déterminé à améliorer la situation des peuples autochtones en concrétisant ces promesses. Nous vous exhortons à relever ce défi et à collaborer avec notre organisation et avec les autres organisations nationales autochtones.

Au chapitre du logement, il est essentiel d'élaborer une stratégie nationale de logement pour les Autochtones par le biais d'un processus auquel participent les organisations de femmes autochtones. Il est impératif de régler la question des droits de propriété matrimoniaux dans les réserves. Quant à l'éducation, elle est la solution au problème de la pauvreté. Il est essentiel d'augmenter le montant des fonds octroyés pour l'éducation aux Premières nations, aux Métis et aux Inuits. Il est en outre impératif d'apporter des changements aux politiques du MAINC dans ce domaine.

Le racisme lié au sexe dont sont victimes les femmes autochtones crée des obstacles à l'emploi, même lorsque les postulantes ont le niveau d'instruction requis. Elles ne pourront pas bénéficier intégralement des avantages de l'enseignement postsecondaire si l'on ne supprime pas les obstacles systémiques.

Dans le domaine de la santé, le statut socioéconomique inférieur des femmes autochtones exige des approches qui tiennent compte de leurs besoins propres. Il est nécessaire de faire davantage d'études axées sur la santé des femmes et de mettre en place des services accessibles pour les collectivités rurales, les collectivités isolées et celles du Nord.

En conclusion, ces forums visant à établir un dialogue entre le gouvernement du Canada et les organisations autochtones nationales offrent, de l'avis de l'Association des femmes autochtones du Canada, des perspectives uniques et rassurantes. Ce sont,



ANNEXE J

pour les organisations qui représentent les Autochtones et pour le gouvernement, des occasions d'élaborer ensemble des politiques adaptées aux besoins. Il est capital que les organisations de femmes autochtones participent aux processus ayant pour objet de régler toutes les questions touchant les peuples autochtones, notamment celles qui sont liées à l'autonomie gouvernementale, à la justice et à la santé, tout en veillant à ce que les modifications législatives soient considérées comme une priorité. Il est impératif de mettre en œuvre les conclusions qui se dégagent de ces discussions.

L'Association des femmes autochtones du Canada se réjouit que l'on adopte une approche renouvelée et empreinte d'un dynamisme nouveau pour élaborer des mesures concrètes et permettre notamment aux femmes autochtones de se faire entendre.

Il est nécessaire d'être vigilants et de réclamer des comptes au gouvernement fédéral en veillant à ce que les partenariats formés aujourd'hui se traduisent par des changements positifs dans la vie des femmes et des familles autochtones.

Je vous remercie pour votre attention.



L'HONORABLE DENIS CODERRE et
L'HONORABLE ANDY MITCHELL

Allocution de clôture
lors de la
Table ronde Canada-autochtones
le 19 avril 2004

Denis Coderre

Les membres des cinq organisations, les Métis, les Inuits, les femmes, les Premières nations, qu'ils vivent en réserve ou hors réserve, sont tous des citoyens et citoyennes à part entière, et nous sommes disposés à faire notre part. Nous avons beaucoup discuté aujourd'hui de qualité de vie. Nous avons fait beaucoup de commentaires concernant les personnes et c'était très bien ainsi.

Monsieur le premier ministre, cette journée fut un succès où nous avons eu la chance dans un premier temps de parler de beaucoup de gouvernance, parler de relations, parler de partenariat, parler d'inclusivité pour faire en sorte que nous puissions tous et toutes travailler et agir dans le même but commun.

Cet après-midi nous avons parlé de façon encore plus spécifique de développement économique, d'éducation, de santé, de logement mais surtout d'atteindre des résultats. Nous parlons d'obtenir des résultats, de logement ou de santé, nous parlons de prévention, de guérison et de possibilités de préparer les générations futures afin de leur donner de l'espoir, de l'appui et de s'assurer, avec l'aide de nos Anciens, que nous nous appliquons à rapprocher les gens, mais il est également essentiel de parler de développement économique. Il est nécessaire de trouver une possibilité de mettre en place un partenariat inclusif au sein duquel chacun fait sa part.

Je dirais donc, monsieur le Premier ministre, qu'en tant que votre Interlocuteur auprès des Métis et des Indiens non inscrits, et aussi pour les pensionnats, j'ai été personnellement très heureux de constater que nous avons eu quelques discussions



fructueuses qui constituent un premier pas dans la bonne direction et que nous sommes impatients de nous mettre au travail.

Mes frères et soeurs métis ont parlé de reconnaissance, de leurs priorités, du symbole, de l'importance de la collaboration, de la représentativité et de la nécessité de mettre l'accent sur les personnes tout en respectant la gouvernance. D'autres frères et soeurs autochtones vivant en réserve ou hors réserve ont déclaré qu'ils voulaient avoir une participation intégrale au processus, des représentants du CPA, l'Association des femmes autochtones du Canada, qui est un élément essentiel. Nous devons travailler pour et dans le respect et aider nos mères à jouer le rôle à protéger et à bénéficier de la sagesse de nos femmes autochtones dans ce processus.

Je tiens enfin à remercier mon collègue Andy Mitchell dont nous avons pu constater le leadership et le dynamisme et aussi le Premier ministre Martin de nous avoir donné cette occasion de nous rencontrer au cours de cette journée extraordinaire pour que nous puissions enclencher des changements. Nous pouvons considérer qu'aujourd'hui, nous avons amorcé un virage. Merci beaucoup. Ce fut pour moi un privilège et un honneur. Je cède maintenant la parole à mon coprésident, Andy Mitchell. Je vous remercie pour votre attention.

Andy Mitchell

Je remercie chaleureusement Denis, le Premier ministre et tous les participants et participantes. Nous vous remercions du fond du coeur pour les efforts et l'énergie que vous avez investis dans cette journée.

Je m'en voudrais de ne pas prendre quelques minutes pour remercier également toutes les personnes qui ont oeuvré en coulisses, certaines depuis plusieurs semaines, pour organiser cette rencontre, que ce soit pour les organisations autochtones ou le gouvernement du Canada, pour l'excellent travail qu'elles ont fait. J'apprécie beaucoup leurs efforts.

Je pense que la journée a été très fructueuse. Nous avons appris certaines choses, monsieur le Premier ministre. Dans le cadre des rencontres ultérieures et des discussions sectorielles, nous veillerons à donner l'occasion d'approfondir les questions



examinées aujourd'hui et nous donnerons le temps nécessaire pour passer à l'action et pour tirer les leçons qui s'imposent de l'approche que nous avons adoptée aujourd'hui. Nous procéderons d'une façon générale en nous appuyant sur trois objectifs fondés sur les commentaires que vous avez faits ce matin, monsieur le Premier ministre.

En premier lieu, je pense que nous avons eu ce matin d'excellentes conversations sur le renforcement de la relation entre le gouvernement du Canada et les organisations nationales, tel que le préconise le Premier ministre.

Il est essentiel de comprendre les stratégies à adopter pour atteindre cet objectif et pour réaliser un consensus et savoir quels résultats nous voulons obtenir.

En ce qui concerne quelques domaines bien précis, notamment la santé et l'éducation, le développement économique et l'éducation, le Premier ministre a demandé à ses ministres de poursuivre des discussions sectorielles pour élaborer l'approche stratégique qui permettra d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé, de relever le niveau d'instruction, de faire des investissements plus judicieux et plus efficaces dans le développement économique et de permettre à un nombre accru d'Autochtones d'être armés d'un diplôme. Je sais que mes collègues sont déterminés à veiller à ce que ces discussions sectorielles aient lieu.

Enfin, monsieur le Premier ministre, un troisième aspect est la détermination, votre détermination, et l'orientation qu'il faut prendre pour que ces objectifs soient définis de telle façon que les Canadiens puissent suivre nos progrès et que nous ayons l'occasion de faire des rapports d'étape. Il est essentiel de définir ces objectifs avec précision. Par exemple, en ce qui concerne le chef nationale M. Fontaine et moi-même, l'accession à l'autonomie gouvernementale représente un objectif important et il y a de nombreux autres objectifs qu'il faut énoncer et poursuivre. Un des points essentiels dont il a été question aujourd'hui, et que vous aviez déjà mentionné à maintes reprises, monsieur le Premier ministre, est l'absolue nécessité de collaborer tout au long du processus. Il s'agit de solutions qui ne seront pas élaborées exclusivement par des ministres ou des ministères, par le gouvernement fédéral ni par des gouvernements provinciaux ou territoriaux. Il s'agira de solutions que nous aurons adoptées d'un commun accord, avec l'entière participation des organisations autochtones et des Autochtones.



C'est un engagement solennel du gouvernement du Canada. Autrement dit, nous abordons cette approche concertée, les consultations et le dialogue non pas avec des idées préconçues sur leur issue éventuelle, mais plutôt avec la volonté d'écouter attentivement les diverses opinions et points de vue et de décider d'un commun accord des solutions et des méthodes à adopter pour mettre ces solutions en oeuvre. C'est l'engagement que nous prenons, c'est ce que nous sommes déterminés à faire et c'est, à mon sens, la marche à suivre pour que l'entreprise soit couronnée de succès.

Je vous remercie une dernière fois et vous, tout particulièrement, monsieur le Premier ministre, pour la vision et la détermination dont vous avez fait preuve en organisant cette rencontre et en plaçant ce dossier et ces questions parmi les priorités de votre gouvernement. L'entreprise comporte certains risques, mais je sais que vous pensez que c'est nécessaire, et que les membres de votre gouvernement partagent cette opinion.



LE TRÈS HONORABLE PREMIER MINISTRE PAUL MARTIN et
CHEF NATIONALE PHIL FONTAINE

lors de la
conférence de presse de clôture
Table ronde Canada-Autochtones
le 19 avril 2004

Le très hon. Paul Martin

Bonjour, mesdames et messieurs. Je tiens avant tout à remercier à nouveau les dirigeants autochtones, les représentants, les experts et mes collègues du Cabinet qui ont participé à la Table ronde d'aujourd'hui. Il s'agit, sur le plan personnel et probablement aussi sur le plan national, d'un événement extraordinaire. Je tiens à remercier en particulier le chef national de l'Assemblée des Premières nations, Phil Fontaine, M^{me} Audrey Poitras, qui représente la nation métisse, le président de l'Inuit Tapiriit Kanatami, Jose Kusugak, le chef national du Congrès des peuples autochtones, Dwight Dorey, la présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, Terri Brown, ainsi que mes collègues Andy Mitchell, Denis Coderre et Andrew Telegdi.

Aujourd'hui nous faisons un pas important vers la création d'un partenariat solide et productif entre le gouvernement du Canada et les autochtones, un premier pas vers un plan nouveau pour obtenir des résultats tangibles.

Nous avons discuté aujourd'hui des changements qu'il sera nécessaire d'apporter pour améliorer concrètement les conditions de vie des peuples autochtones. Tous les participants ont confirmé, ce qui ne m'a pas étonné, que le statu quo n'est pas acceptable. En ce qui concerne le gouvernement du Canada, je souligne encore une fois que nous sommes déterminés à apporter tous les changements nécessaires pour atteindre l'objectif visé. Je suis encouragé par le foisonnement d'idées et par la volonté collective qui étaient littéralement perceptibles autour de chacune des tables de discussion.



Nous nous engageons à obtenir des résultats concrets, des résultats qui seront mesurables dans des domaines qui ont une grande importance à la vie quotidienne de nos concitoyens autochtones.

Les travaux d'aujourd'hui ont confirmé notre volonté collective de réaliser des progrès concrets, d'apporter des changements pouvant être évalués concrètement dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, du logement, des conditions de vie dans les réserves, de l'emploi, du développement économique, des conditions de vie particulièrement précaires des Autochtones vivant en milieu urbain et des besoins particuliers des femmes autochtones et des membres de la jeune génération.

À cette fin, nous nous sommes entendus sur quatre étapes importantes pour maintenir l'élan et obtenir de nouveaux résultats. Premièrement, nous préparerons un rapport sur les commentaires que nous avons entendus, sur lequel nous nous baserons pour établir notre plan d'action. Cette façon de procéder permettra d'éviter que les bonnes suggestions et les progrès réalisés au cours des discussions d'aujourd'hui soient vains.

Deuxièmement, en nous appuyant sur les commentaires que nous avons entendus, nous comptons déterminer les initiatives à prendre dans les principaux domaines touchant à la qualité de vie. Dans ce but, nous tiendrons dès que possible une réunion du Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones avec les dirigeants autochtones pour délimiter notre plan d'action de façon plus précise.

Troisièmement, à la suite des travaux du Comité du Cabinet, je demanderai aux divers ministres concernés de tenir une série de tables rondes stratégiques sur les principaux volets du plan avec le concours des Autochtones, réunions auxquelles pourraient participer des experts et des organisations autochtones, des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux et des représentants du secteur privé.

Quatrièmement, j'annonce aujourd'hui que nous établirons un « bulletin » afin d'être tenus de rendre des comptes, bulletin qui sera intégré au rapport annuel du gouvernement à la population canadienne.



J'aimerais annoncer que nous préparons un bilan pour faire le point. Celui-ci sera inclus dans le rapport annuel du gouvernement à la population canadienne et nous permettra de mesurer les progrès accomplis.

Le bulletin sera un outil important car il nous aidera à ne pas perdre nos objectifs de vue. Il nous indiquera, à nous et à tous les Canadiens et Canadiennes, les progrès que nous avons réalisés et les domaines où il sera absolument essentiel que nous fassions des efforts supplémentaires si nous voulons atteindre notre objectif et combler l'écart entre les conditions de vie des Autochtones et celles des autres citoyens.

Pourquoi ces quatre étapes? Parce qu'il est essentiel de prendre des initiatives. Il est nécessaire d'obtenir des résultats et ce, le plus rapidement possible.

En bref, je suis très emballé par le processus que nous avons amorcé ensemble aujourd'hui. Un puissant esprit de collaboration se dégage des discussions que nous avons eues. L'engagement renouvelé que nous avons pris en ce qui concerne la tâche qui nous attend nous donne un vif sentiment d'espoir.

Au terme de cette table ronde, je suis convaincu qu'en collaborant le gouvernement du Canada et les dirigeants autochtones parviendront à de grandes réalisations.

Il ne faut toutefois pas sous-estimer l'ampleur de la tâche à accomplir ni hésiter à s'y atteler. Nos efforts éveilleront peut-être en nous un certain doute, étant donné que nous sommes habitués à des accomplissements trop modestes. Exploisons alors ce doute en notre faveur. Faisons-en notre motivation. Il est temps de montrer aux personnes qui pensent que les défis qui se posent sont insurmontables qu'elles font erreur. Engageons-nous à aller de l'avant et à progresser à une allure étonnante.

Je donne maintenant la parole au chef national de l'Assemblée des Premières nations, Phil Fontaine.



Le chef national Phil Fontaine

Je vous remercie, monsieur le Premier ministre. Cette Table ronde a certainement été beaucoup plus qu'une simple occasion de prendre des photos. Ce fut une excellente journée et nous sommes extrêmement heureux d'avoir eu l'occasion qui nous a été offerte aujourd'hui d'entamer des discussions concrètes et sérieuses avec le gouvernement. Je vous en remercie, monsieur le Premier ministre.

J'ai dit, dans mon allocution d'ouverture, que je voulais que l'on établisse les assises d'un plan, d'un plan global coordonné, qui maximise le rendement de nos investissements stratégiques. L'Assemblée des premières nations et les autres organisations représentées ici aujourd'hui ont exposé les éléments d'un plan et avancé des idées intéressantes sur les possibilités de procéder. Nous avons beaucoup apprécié la présence et la participation d'un aussi grand nombre de ministres.

Le Premier ministre a dit qu'il était essentiel d'avoir un objectif bien précis, de prendre un engagement politique et d'établir un plan concret. Nous l'aiderons de tout coeur dans cette entreprise. La réunion d'aujourd'hui a démontré la valeur de la déclaration du Premier ministre au sujet de notre participation à part entière aux discussions. Nous interprétons ces paroles comme une promesse de participation intégrale à tous les processus, y compris les conférences des premiers ministres.

Il est important que nous soyons représentés activement à ces discussions très importantes. Les peuples autochtones incluent les Premières nations, les Métis et les Inuits. Nous avons quelques valeurs et quelques processus communs, mais nous ne souhaitons pas l'établissement d'un programme panautochtone commun. Il est nécessaire de respecter notre diversité et d'en tenir compte.

Nous avons exprimé de nombreux points de vue, y compris ceux des Autochtones vivant en milieu urbain, et exposé la situation particulière des femmes. L'Assemblée des Premières nations donne son entier appui à la campagne « Soeurs d'esprit », mise sur pied par l'Association des femmes autochtones du Canada pour attirer l'attention sur la triste situation des femmes victimes de violence. La voix des femmes doit être entendue



dans tout ce que nous faisons. Nous exhortons le gouvernement à écouter cette voix et à appuyer la campagne « Soeurs d'esprit ».

Le Premier ministre a parlé de l'amélioration de la qualité de vie de tous et de toutes. Nous avons parlé de santé, d'éducation et de logement. Ce sont des questions fondamentales. Nous ne réussissons dans la vie que grâce au cadre que, je l'espère, nous avons commencé à établir aujourd'hui. Il s'agit de reconnaître nos domaines de compétence, de nous appuyer sur nos capacités pour maintenir notre contrôle dans ces domaines et faire des investissements stratégiques.

Le Premier ministre nous a lancé un défi en nous demandant de rendre des comptes et d'être transparents. Nous acceptons entièrement cette responsabilité et nous nous en acquitterons par nos propres moyens et en développant nos propres institutions car, tout compte fait, c'est cela l'autodétermination.

La ministre McLellan nous a demandé si nous voulions nous débarrasser du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. En ce qui concerne l'Assemblée des Premières nations, la réponse est affirmative. On ne peut pas établir une date d'échéance unique, mais si nous arrivons à nous donner un élan pour développer nos propres institutions et pour renouveler notre relation de gouvernement à gouvernement, nous amorcerons le mouvement qui nous permettra de réaliser ce changement. Comme l'a signalé mon prédécesseur, George Erasmus, au cours de nos discussions, la Commission royale sur les peuples autochtones a déterminé quels sont les outils nécessaires pour renouveler cette relation grâce à des textes législatifs spécifiques portant sur la reconnaissance, le partage des pouvoirs et l'accroissement des moyens d'action.

En qualité de peuples des Premières nations, nous insistons pour que nos assises territoriales soient rétablies et pour avoir un accès large et équitable aux ressources situées sur nos territoires ancestraux, afin de générer les richesses nécessaires pour assurer la pérennité de nos collectivités.

Le ministre Scott a reconnu que la question du partage des pouvoirs était au coeur des discussions que nous avons eues aujourd'hui et que ce partage des pouvoirs



comporterait des risques. Cependant, si nous voulons aller de l'avant, nous devons faire preuve d'audace. Les vieilles méthodes ne sont plus efficaces.

Dans ce contexte, le ministre Mitchell a fait des commentaires sur la Loi sur les Indiens; il a dit qu'il voulait nous faire participer à nouveau au processus consultatif. Je tiens à préciser que nous ne pouvons pas participer à nouveau puisque nous n'avons jamais participé. Nous ne voulons pas modifier la Loi sur les Indiens. Nous voulons la supprimer. Nous voulons qu'elle soit abrogée.

Nous proposons un dialogue national entre les Premières nations sur les exigences qu'il faudra s'imposer pour faciliter et encourager les gouvernements des Premières nations. Nous pouvons éliminer la Loi sur les Indiens et nous engager dans une ère nouvelle en accroissant nos moyens d'action, en développant nos propres institutions et en obtenant la reconnaissance des compétences de notre gouvernement dans le cadre d'une relation renouvelée de gouvernement à gouvernement.

Je ne prétends pas parler pour mes collègues, mais j'espère avoir exprimé certains aspects de leur vision et certaines de leurs idées.

Je suis optimiste et pense que la journée d'aujourd'hui est en effet un point de départ. Nous pourrions évaluer ce changement en fonction d'initiatives et de résultats concrets. Cette journée est un point de départ, un premier pas important.

Mettons-nous immédiatement au travail et allons de l'avant ensemble.

Merci beaucoup. Megwetch.